

# COMPTE - RENDU SOMMAIRE

*VILLE DE PARIS*



**Séance des lundi 9 et mardi 10 juillet 2012**

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. le Maire de Paris.

-----

### **Adoption de comptes rendus.**

Le compte rendu sommaire de la séance des mardi 19 et mercredi 20 juin 2012, qui a été affiché ainsi que le compte-rendu intégral de cette même séance qui a été publié au Bulletin municipal officiel sont adoptés.

-----

### **Démission de Mme BERTINOTTI et de M. DESTREM de leurs fonctions de Conseillers de Paris.**

-----

### **Souhaits de bienvenue à Mmes GUIDI et FONLLADOSA appelées à leur remplacement.**

-----

### **Démission de Mme BENGUIGUI, Mme BOISTARD, Mme DAGOMA, M. GIRARD et Mme LEPETIT de leurs fonctions d'adjoint au Maire de Paris.**

-----

### **Election d'adjoints au Maire de Paris.**

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Je propose la candidature de M. BARGETON, Mme BOUYGUES, M. DUTREY, Mme GACHET et Mme VERON.

(La séance, suspendue à neuf heures dix minutes, est reprise à neuf heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Le scrutin secret est ouvert. Il est procédé à l'appel nominal.

Le scrutin est clos. Il est procédé au dépouillement.

-----

### **Discussion budgétaire commune Ville et Département.**

#### **2012, DF 35 - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2012. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.**

#### **M. LE MAIRE DE PARIS.**

Les compléments et les aménagements auxquels nous devons procéder ne visent qu'à nous permettre de tenir nos engagements, en termes de solidarité, de dynamisme et d'équilibre.

Avec 44 millions d'euros d'inscriptions nouvelles de crédits au titre de l'Aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée, nous continuons à assumer l'hébergement et l'accompagnement des mineurs isolés placés par la justice.

Afin de faire face à cette dépense qui s'élèvera sans doute à 90 millions d'euros à la fin de l'année pour les seuls mineurs étrangers, nous avons fait d'importants efforts de rationalisation.

Nous travaillons étroitement avec le nouveau Gouvernement à l'élaboration d'une réponse globale et équilibrée.

Les dispositifs de péréquation auxquels nous souscrivons à hauteur de 250 millions d'euros environ en 2012 participent également de cette solidarité.

Nous apportons aujourd'hui une correction de 6 millions d'euros à nos projections, dans la continuité de l'effort inscrit au budget primitif.

En matière de fiscalité immobilière, les résultats enregistrés depuis le début de l'année tendent à confirmer notre hypothèse de prudence, l'évolution du nombre de transactions immobilières ayant été, d'un mois sur l'autre, extrêmement instable. Certaines recettes s'avèrent néanmoins plus importantes que prévu, par exemple les produits d'exploitation réévalués à hauteur de 20 millions d'euros.

J'assume ma décision de faire concourir nos recettes supplémentaires aux dépenses d'avenir.

Cette ambition se retrouve dans le budget d'investissement de près de 1.700 millions d'euros qui six mois après son adoption, n'est abondé qu'à la marge.

En favorisant la création de logements sociaux, de crèches, mais également les grands travaux de rénovation urbaine comme aux Halles ou à la place de la République, Paris avance conformément à sa feuille de route.

La situation financière de Paris demeure saine et solide.

#### **M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.**

J'ai été informé du dépôt tardif d'une lettre rectificative pour la Ville de Paris et le Département.

Compte tenu de cet ajustement modeste, il n'est pas utile de réunir la Commission des finances, mais peut-être deux minutes de suspension pour que tous les élus puissent prendre connaissance de ces deux lettres.

(La séance, suspendue à 9 heures 57, est reprise à 10 heures sous la présidence de M. le Maire de Paris).

**M. LEGARET**, maire du 1er arrondissement.

On peut vraiment parler cette fois-ci de présentation étiquée des documents budgétaires. Malgré la conjoncture alarmante, rien ne change à Paris.

Qu'est devenue la dette de l'État ? Vous aviez désigné l'État comme votre principal débiteur, et vous deviez lui faire rendre gorge.

Pour la taxe professionnelle également on ne vous entend plus !

Il faut dire que cette réforme, sans aucune intervention du nouveau Gouvernement, va rapporter plus que prévu, 38,5 millions de bonus par rapport à votre prévision.

Vous n'aviez cessé de protester naguère alors que les concours de l'État sont passés entre 2007 et 2012 de 1,250 milliard à 1,365 milliard, ce qui représente une forte augmentation. Curieusement, ce chiffre, vous le revoyez à la baisse dans le budget supplémentaire. S'agit-il d'une anticipation sur une péréquation à venir pour Paris ? Sur quelle base ? Selon quels critères ?

La subvention au C.A.S. a enregistré moins de 100 millions d'augmentation en 12 ans.

Quant à l'aide légale, elle n'a augmenté que de 150 millions, toujours en 12 ans.

Ce que vous présentez comme un effort surhumain de solidarité pour les mineurs étrangers isolés n'est qu'un simple respect des obligations légales. Pendant ce temps-là, les subventions de la Ville sont passées de 328 millions en 2011, à 356 millions en 2012.

Il faut chercher ailleurs les raisons du dérapage du fonctionnement : la masse salariale, la communication, les dépenses des services, sans explication, sans justification, sans fin, qu'il s'agisse des 22,5 millions de provisions pour risques et charges de fonctionnement courants, de Vélip' ou d'Autolib'.

Vous ne cessez de prétendre que votre effort prioritaire, c'est l'investissement mais c'est totalement inexact.

En mars dernier, en toute discrétion, vous avez annulé 606 millions d'A.P.

Le réel disponible est donc de  $969 - 606 = 363$  millions d'euros d'autorisations de programme nouvelles. Ce n'est donc pas le plus haut niveau historique jamais atteint.

Vous n'empruntez pas parce que vous n'investissez pas.

Les A.P. inscrites en 2000 étaient deux fois plus élevées en euro constant qu'en 2012.

S'agissant de l'enseignement supérieur, parent pauvre de la politique municipale, où est passé le milliard annoncé, en 2008 sur la mandature ?

Quel est le bilan sur le site de Paris 5 ?

Où sont les 4.000 logements étudiants promis avant 2014 ?

Où en êtes-vous des bourses étudiantes pour le logement ?

Si l'Etat ne nous doit plus rien, si ses concours doivent encore diminuer et, puisque vous êtes bien décidés à continuer à dépenser, il faut des recettes nouvelles.

Faire payer la carte Emeraude aux personnes âgées les plus modestes, c'est révoltant ! Augmenter de 400 % les tarifs des équipements sportifs, c'est scandaleux.

Votre politique constante de matraquage fiscal et le produit de la spéculation immobilière dégagent des recettes supplémentaires que vous dilapidez sans cesse en fonctionnement qui ne cesse de déraper.

Quant à vos investissements, malgré toutes vos affirmations, ils sont en berne. Nous voterons contre ce budget supplémentaire.

### **Election d'adjoints au Maire de Paris (suite).**

M. le Maire de Paris communique les résultats du scrutin :

inscrits 163  
votants 99  
bulletins blancs ou nuls 4  
suffrages exprimés 95  
majorité absolue 48

Ont obtenu :

M. BARGETON, Mme BOUYGUES,  
M. DUTREY, Mme GACHET et Mme VERON, 95 voix, élu-e-s.

-----

### **Discussion budgétaire commune Ville et Département (suite).**

**M. POZZO di BORGIO.**

La Ville demeure riche mais les règles élémentaires de prévision poussent à la prudence au travers d'une gestion plus rigoureuse et d'un budget sincère.

La baisse des droits de mutation constitue un

signe avant-coureur qu'il ne faut pas négliger.

L'éponge que vous souhaitez passer sur l'ardoise des prétendues dettes de l'Etat restera-t-elle dans son égouttoir ?

Votre projet de budget supplémentaire est placé sous les auspices de l'incertitude, quant au contenu du nouveau pacte de confiance et de solidarité qui devrait être prochainement conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales.

A quel principe de responsabilité budgétaire évoqué par le Premier ministre, Paris sera-t-elle soumise ?

Les collectivités devront prendre leur part de l'effort national de redressement des comptes publics, avec davantage d'autonomie et de responsabilité et dans le cadre d'un pacte financier avec l'Etat.

Monsieur le Maire, vos indignations sont à géométrie variable. La Cour des Comptes insiste sur la nécessité pour les collectivités territoriales de stabiliser leur masse salariale au travers d'une baisse de leurs effectifs.

La collectivité parisienne prendra-t-elle en compte ces préconisations ou se confortera-t-elle dans le maintien des effectifs devenu l'étendard de sa politique des ressources humaines ?

Il est grand temps d'envisager le non remplacement systématique des fonctionnaires partant à la retraite et, pourquoi pas, en concertation avec les syndicats, une nécessaire augmentation du temps de travail des agents.

**M. BRAVO**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Cette année, les réajustements porteront sur des montants très limités, preuve s'il en est de la qualité du budget primitif.

Nous n'en sommes plus à la période TIBÉRI-LEGARET où les budgets supplémentaires constituaient, en fait, un véritable "budget primitif bis".

La contribution de la collectivité parisienne aux dispositifs de péréquation a bien été évaluée.

Concernant les dépenses nouvelles, on retiendra une fois encore la priorité donnée à l'effort de solidarité.

La participation de la Ville au budget de la Préfecture de police est augmentée de 3,4 millions d'euros pour répondre aux demandes formulées par la Préfecture.

La Ville avait encore une fois bien choisi la sagesse et la prudence dans ses prévisions en matière de fiscalité immobilière.

Les ajustements correspondent à des besoins légitimes, les nouveaux moyens étant consacrés à des dépenses de solidarité indispensables dans le contexte économique actuel.

Il n'y a pas d'ardoise cachée, pas de trou de recettes de plusieurs milliards, dû à des erreurs de prévisions délibérées, comme celles commises par l'ancien gouvernement U.M.P, pas non plus de dépenses annoncées et non budgétées !

Il y a chez nous de la volonté, de la transparence, de la sincérité budgétaire.

**Mme FOURNIER.**

Nous voterons le budget supplémentaire 2012, qui confirme la priorité à la solidarité en consacrant près de 80 millions d'euros à l'aide sociale à l'enfance.

L'effort d'investissement se poursuit et des sommes supplémentaires sont affectées à la poursuite ou à l'achèvement de certains projets.

Réjouissons-nous des crédits affectés pour l'achèvement de la Halle Pajol avec un important dispositif de panneaux photovoltaïques. Nous sommes ravis des sommes affectées pour la réalisation d'un espace vert sur le site Clichy-Batignolles.

Nous vous remercions d'avoir répondu favorablement à notre demande d'organiser une conférence de consensus sur l'aménagement de la Petite ceinture qui recèle un potentiel précieux pour améliorer la qualité de vie.

La Ville devrait se montrer plus exigeante auprès de certains de ses partenaires. La redevance demandée à la F.F.T. pour Roland Garros est ridiculement basse de même que la redevance demandée à la Fête à Neu-Neu dans le bois de Boulogne sans parler des sommes demandées pour organiser des défilés de mode ou des opérations promotionnelles sur les Champs-Élysées.

La Ville prévoit à ce budget supplémentaire 10 millions d'euros pour la modernisation des horodateurs. C'est très bien mais il serait souhaitable que cela puisse s'accompagner d'une revalorisation des amendes.

**M. BROSSAT.**

Le projet de budget supplémentaire s'inscrit dans la logique des derniers budgets de notre collectivité.

Il est à espérer du nouveau gouvernement des relations plus favorables, notamment financières, avec Paris.

Au cours des dix dernières années, les gouvernements de droite se sont comportés en

adversaires des Parisiens. Les Parisiens attendent beaucoup du nouveau gouvernement.

Or, les collectivités locales viennent d'apprendre que les dotations de l'Etat seraient gelées jusqu'en 2017. Ces dotations ne sont pourtant pas un cadeau.

Ce que l'on attend d'un gouvernement de gauche, à l'avenir, c'est qu'il tranche avec le précédent gouvernement de droite, qu'il cesse de déléguer sans compenser, qu'il cesse de mettre les collectivités locales à la diète.

Pour le reste, la Ville nous présente un budget supplémentaire qui insiste sur le social et nous trouvons cela juste et légitime.

Nous vous proposons quatre amendements pour soutenir l'action d'associations qui interviennent au quotidien auprès des Parisiennes et des Parisiens : l'association "Femmes-Relais 20e", l'association des familles victimes du saturnisme", l'écomusée et le centre social "Accueil Goutte d'Or".

**M. GOUJON**, maire du 15e arrondissement.

Les mesures proposées à la section de fonctionnement en DM 1 du budget spécial de la Préfecture de police, témoignent de la situation difficile dans laquelle se trouve la Préfecture de police, à cause notamment de la Ville de Paris et de l'insuffisance des crédits destinés à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules.

Il était impossible à la Préfecture de police de s'en sortir toute seule, cette année, en procédant à des redéploiements de crédits, car les sommes en jeu sont beaucoup trop importantes. Il fallait donc que la Ville fasse quelque chose. Elle l'a fait mais à minima.

Si la Ville avait assumé ses responsabilités, elle aurait dû verser, au budget spécial, une participation supplémentaire s'élevant à 5,2 millions d'euros et non à 3,3 millions d'euros.

La Ville bénéficie d'une spectaculaire envolée des recettes de stationnement : de 47 à 63 millions d'euros, grâce au relèvement de l'amende forfaitaire par le Gouvernement précédent.

Les compressions de la masse salariale que la Ville impose à la Préfecture sur les articles budgétaires, qu'elle est tenue pourtant de financer, risquent de mettre en péril le fonctionnement de plusieurs services administratifs.

Peut-être, le changement de gouvernement va-t-il modifier le comportement de la Ville à l'égard de la Préfecture de police ?

**Mme BACHE**.

Ce budget supplémentaire conforte notre priorité à l'investissement.

Après les années de destruction de notre modèle social, de tentative d'assèchement des fonds des collectivités locales, des petits cadeaux entre amis, le temps est venu de faire payer ceux qui jusqu'ici ont été exonérés de l'effort collectif.

Cela fait sourire quand l'U.M.P. vient nous donner des cours d'économie et de bonne gestion.

S'agissant de l'aide sociale à l'enfance, 44 millions d'euros supplémentaires viennent s'ajouter aux 311 millions d'euros initiaux pour ce secteur.

C'est un effort qui mérite d'être salué. Ceci correspond à une réalité, celle de l'augmentation du nombre des mineurs isolés étrangers qui représentent désormais 30 % de tous les jeunes pris en charge à l'A.S.E.

L'A.S.E. concerne, outre les personnels des associations, près de 2.500 professionnels du Département.

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à de nouveaux besoins car de nombreux enfants mineurs étrangers sont en danger sur notre territoire. Le Maire de Paris et ses adjoints ont décidé, dans le cadre du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, de renforcer la prévention sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de protéger les mineurs étrangers isolés, d'accompagner les enfants et les familles autour de l'adoption, de développer et d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes en danger.

Je ne doute pas qu'un rapprochement avec les services de l'Etat soit désormais possible, puisque celui-ci considère à nouveau ces enfants comme des victimes, et non des délinquants.

Une réelle aide de l'Etat en ce domaine nous serait particulièrement précieuse, car Paris est un fort lieu de concentration de cette population fragile.

Il y a une urgence humanitaire, il faut que la solidarité nationale puisse s'exprimer.

**M. GIRARD**, maire du 4e arrondissement.

Les ajustements proposés sont limités en volume et largement contraints par des paramètres extérieurs à notre propre gestion.

Notre budget est placé sous le double signe de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un haut niveau d'investissement.

L'aide sociale à l'enfance bénéficie d'une inscription supplémentaire de 44 millions d'euros, dont 36 millions en direction des mineurs étrangers isolés.

Paris, avec la Seine-Saint-Denis, est en charge de l'immense majorité des mineurs présents sur le

territoire français.

Paris réfléchit à rationaliser ses dépenses, sans porter préjudice à l'efficacité de sa prise en charge.

6 millions d'euros supplémentaires sont inscrits au bénéfice du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ou encore 4 millions pour la propreté.

Le niveau de participation de la Commune et du Département aux différents dispositifs de péréquation conduit à une majoration de notre soutien à la solidarité de l'ordre de 6 millions d'euros.

Si le résultat des taxes d'habitation et taxes foncières diminue néanmoins de 5 millions d'euros du fait d'une prévision d'évolution des bases supérieure à celle finalement adoptée par le Parlement, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est, quant à lui, supérieur aux évaluations initiales.

Mais nous devons prudence garder, car seulement un an après la réforme de la taxe professionnelle, la dynamique de cette recette reste délicate à déterminer et, d'autre part, le surplus enregistré est aussi dû à une modification des règles comptables des services fiscaux conduisant à un rattrapage au regard de 2011.

La fiscalité immobilière reste incertaine sur l'année, puisque le dernier trimestre a enregistré une baisse rendant difficile l'anticipation des résultats pour 2012.

Si l'on observe une série d'ajustements favorables, il ne faut pas pour autant perdre de vue qu'il s'agit là de variations qui ne dépendent aucunement de décisions de gestion de la Ville.

Le budget d'investissement ne connaît que quelques ajustements à la marge.

Avec 1.700 millions d'euros, soit un niveau d'investissement jamais égalé par une municipalité française, ce seront autant de dépenses qui bénéficieront aux Parisiens d'aujourd'hui, mais aux générations suivantes également, pour le logement social, les crèches ou le tramway.

10 millions d'euros seront ainsi consacrés à la modernisation des horodateurs qui pourront accepter les cartes bleues, améliorant ainsi les capacités des recettes municipales.

Le niveau de l'endettement restera strictement limité à 45 % des recettes de fonctionnement.

**M. GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur.

Nous faisons beaucoup depuis 11 ans dans le strict respect des équilibres budgétaires et de la santé financière de la Ville.

Les priorités au budget primitif ne changent pas, les grandes masses budgétaires ne changent pas non plus.

Il s'agit, pour l'essentiel d'enregistrer un alourdissement de la péréquation, d'inscrire des dépenses inéluctables et de consolider le financement de l'investissement.

S'agissant de la péréquation, notre contribution sera donc de 17 millions inférieure à ce qui était prévu.

En revanche, le fond de péréquation des droits immobiliers nous coûtera un million de plus que ce qui était prévu et enfin les dotations de l'État diminuent de 23 millions de plus que ce qui était prévu en décembre.

Au total les dotations de l'État qui étaient de 1,365 milliard l'an dernier, se monteront à 1,329 milliard cette année.

Nous sommes évidemment favorables au soutien des collectivités locales en difficulté et pour peu que ce mécanisme obéisse à une concertation avec la Ville de Paris et à une progressivité dans sa montée en charge.

Le troisième objet du budget supplémentaire, c'est d'inscrire des dépenses inéluctables, la plus importante concernant l'aide sociale à l'enfance et pour l'essentiel, les mineurs étrangers isolés.

Nous n'avons pas fait qu'engager des discussions avec le nouveau gouvernement sur ce sujet, nous avons également engagé des réformes en vue de contenir la dépense et de faire en sorte quelle soit mieux contrôlée.

D'autres ajustements minimes ne peuvent être considérés comme un dérapage des dépenses.

La Commission des finances est faite entre autres pour évoquer les problèmes techniques.

L'inscription sur Vélib' est à la fois en dépenses et en recettes supplémentaires. Elle n'a aucun impact budgétaire.

La reprise sur provision évoquée n'est qu'une inscription purement comptable sans aucune influence sur le solde.

L'investissement, quand M. TIBERI était maire, c'était 750 millions de crédits de paiement par an.

L'investissement, lorsque M. SAUTTER était adjoint aux finances, c'était 1,200 milliard par an en moyenne.

L'investissement durant cette mandature, c'est en moyenne 1,500 milliard.

Ce qui compte en matière d'investissement, ce ne sont pas les autorisations de paiement.

Soutenir que nous n'investissons pas alors même que nous avons le bilan que vous savez depuis 11 ans en matière de logements, de crèches, de tramway, d'espaces verts, d'équipements sportifs, d'équipements de proximité en tous genres, n'est guère sérieux.

Pratiquement tous les ans, nous rectifions au budget supplémentaire, à la baisse, l'autorisation d'emprunt. La politique de la Ville vise à emprunter le moins possible, ce qui fait de nous une des collectivités françaises les moins endettées.

Les droits immobiliers reculent de 30 %, mais je ne pense pas que l'on puisse parler d'effondrement.

Ce budget supplémentaire reflète tout à fait nos priorités envers la solidarité en matière de fonctionnement, envers l'investissement. Il reflète une maîtrise attentive des dépenses.

#### **M. LE PRÉFET DE POLICE.**

La prise en compte à hauteur de 2 millions d'euros de l'augmentation des dépenses liées aux marchés d'enlèvement de véhicules en stationnement gênant sera financée par redéploiement de crédits dégagés par des mesures d'économie.

Côté recettes, il y a une tendance ces dernières années à la diminution des produits d'exploitation, notamment parce que nous prenons mieux en compte le souci d'équité territoriale dans les enlèvements réalisés.

La Préfecture de police a eu à faire face à un renchérissement du prix des marchés d'enlèvement notamment en raison du coût de l'essence.

-----

L'amendement n° 1 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

L'amendement n° 2 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré.

L'amendement n° 3 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré.

L'amendement n° 4 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré.

L'amendement n° 5 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré.

La lettre rectificative n° 1 est adoptée à main levée.

-----

**2012, DF 35-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2012.**

La section des autorisations de programme est adoptée à main levée mission par mission puis globalement.

La section des crédits de paiement est adoptée à main levée chapitre par chapitre puis globalement.

Le projet de délibération DF 35-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris est adopté à main levée.

-----

**DF 35-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.**

Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, DF 35-2 est adopté à main levée chapitre par chapitre puis globalement compte tenu de la lettre rectificative n° 1.

-----

**2012, DF 36 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2012.**

Le projet de délibération DF 36 : individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012 est adopté à main levée.

-----

**12, DF 38 - Budget supplémentaire des Etats spéciaux d'arrondissements pour 2012. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.**

L'amendement n° 6 est retiré.

Le projet de délibération DF 38 est adopté à main levée.

-----

**2012, DF-DRH 37 - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2012.**

Le projet de délibération DF-DRH 37 est adopté à main levée.

-----

**2012, DILT 12 - DF 48 - Budget supplémentaire du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2012.**

Le projet de délibération DILT 12 - DF 48 est adopté à main levée.

-----

**2012, DPE 45 - DF 46 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Assainissement pour 2012.**

Le projet de délibération DPE 45- DF 46 est adopté à main levée.

-----

**2012, DPE 46 - DF 47 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau pour 2012.**

Le projet de délibération DPE 46 - DF 47 est adopté à main levée.

-----

**2012, DEVE 39 - DF 49 - Budget supplémentaire du Fossoyage pour 2012.**

Le projet de délibération DEVE 39 - DF 49 est adopté à main levée.

-----

**2012, PP 50 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.**

Le projet de délibération PP 50 est adopté à main levée.

(La séance, suspendue à 11h15, est reprise à 11h20, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

-----

**2012, DPVI 85 - Subvention (13.000 euros) à quatre associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.**

Le projet de délibération DPVI 85 est retiré.

-----

**2012, DPVI 134 - Subvention (50.000 euros) avec avenant à convention avec l'association "SOS Racisme - Touche pas à mon Pote" au titre de l'intégration et des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.**

(M. SCHAPIRA, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DPVI 134 est adopté à main levée.

-----

**2012, CAS 6 - Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution de Paris Logement aux personnes isolées et aux couples sans enfant / Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution du montant majoré de Paris Logement Familles Monoparentales.**

Le projet de délibération CAS 6 est adopté à main levée.

-----

**Vœu n° 7 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux biffins.**

Le vœu n° 7, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**2012, SG 165 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour les exercices 2006 à 2010.**

S'agissant d'un rapport d'observation, il n'y a pas de vote.

-----

**2012, CAS 4 - Modernisation des Cartes Émeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Émeraude et Améthyste sur Passe Navigo et Aménagements du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative.**

**M. CONTASSOT.**

Nous sommes satisfaits de voir évoluer le règlement municipal des prestations d'aide sociale vers une meilleure prise en considération des ressources des bénéficiaires.

Il semble pour le moins étrange que l'on puisse proposer une aide à des personnes qui n'en ont nullement besoin à l'heure où les ressources publiques deviennent de plus en plus rares.

Si un progrès incontestable est accompli, consistant à ne plus délivrer les anciennes cartes Améthyste et Émeraude sur le seul critère de l'âge, il n'en reste pas moins que le nouveau Pass Navigo-Améthyste-Émeraude pourra l'être gratuitement à

des personnes fortunées ou disposant de ressources conséquentes.

Cela est d'autant plus choquant que la détention du pass Navigo-Améthyste ouvre automatiquement droit à la gratuité des piscines, des parcs et jardins lors de manifestations payantes, des établissements sportifs de plein air, voire du port de repas, de la coiffure ou de la pédicurie à domicile en cas d'immobilisation provisoire.

Une tarification plus progressive évitera davantage les effets de seuil.

Seuls les critères de revenus doivent être pris en considération, sans tenir compte du passé des personnes.

Nous souhaitons un suivi très précis du nombre de bénéficiaires et un rendez-vous dès que le S.T.I.F. aura mis en place le pass Navigo à tarif unique.

#### **Mme BRUNO.**

Améliorer les dispositifs, faire des économies, responsabiliser les usagers, pourquoi pas ?

L'amélioration et la modernisation des cartes Emeraude et Améthyste, c'est d'avoir obtenu du S.T.I.F. que les coupons de ces cartes soient désormais chargés sur un pass Navigo, plus sûr, plus pratique, remplacé immédiatement en cas de perte ou de vol, élargi au réseau de bus Optile.

Dans certains de ces aspects, cette délibération fait écho à une proposition qui avait fait consensus visant à mettre en place un dispositif alternatif (forfait, ticket ou autre système) pour ceux qui n'utilisaient la carte Emeraude que très rarement ou occasionnellement, afin de les responsabiliser sur le prix que cela représente pour la collectivité.

En dehors des anciens combattants, veufs et veuves de guerre, âgés de 65 ans et plus, qui conservent la gratuité, soit une tranche de population de moins en moins nombreuse, toutes les autres personnes âgées de plus de 65 ans vont payer. Pour beaucoup d'entre elles, cette nouvelle mesure sera un bouleversement dans leurs habitudes et un obstacle financier.

Les bénéficiaires des minima sociaux ou de Paris Solidarité vont devoir payer 20 euros et risquent d'être condamnées à rester isolées chez elles.

Je m'indigne que les personnes handicapées soient astreintes aux mêmes conditions tarifaires que les usagers dits "normaux".

La Ville de Paris cherche à renflouer ses caisses à tout prix, les plus faibles de nos concitoyens vont le payer de plein fouet.

La gratuité aurait dû rester la règle et le paiement l'exception réservée aux personnes âgées ne bénéficiant pas des minima sociaux.

Nous voterons contre ce projet.

#### **M. CARON-THIBAUT.**

Les cartes Emeraude et Améthyste sont, sans conteste, une réussite de la politique sociale parisienne bénéficiant à presque 140.000 seniors et personnes en situation de handicap.

Le budget de ce dispositif s'élève à 55 millions d'euros, soit 31 % du budget de toutes les aides facultatives municipales.

Les transports en commun sont plus facilement accessibles aujourd'hui, les seniors vivent plus longtemps, et donc se déplacent plus, beaucoup a été fait pour renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, tous les titres de transport de la R.A.T.P. par abonnement ont migré vers des systèmes télématiques, beaucoup plus simples d'usage et remplaçables à moindre coût en cas de perte. Les cartes Emeraude et Améthyste sont restées au coupon, impossible à échanger avant renouvellement.

Ce titre de transport était, bien sûr, délivré sous conditions de ressources, non opposables néanmoins aux anciens militaires et aux veuves de guerre, avec un plafond relativement haut et très modulable.

Les conditions de la gratuité seront revues afin de prendre en compte les vrais revenus imposables avant l'application des multiples déductions fiscales existantes. Cette gratuité restera néanmoins non opposable aux veuves de guerre et anciens combattants au titre du remerciement national.

La mise en place d'un barème progressif allant de la gratuité à 40 euros annuels pour les seniors et personnes en situation de handicap ayant moins de 2.028 euros d'impôts avant déduction permettra de financer en partie cette réforme.

La migration du support de cette prestation de la Ville sur les outils modernes, mais tellement courants, des cartes Navigo facilitera l'usage de ce nouveau pass et notamment son renouvellement en cas de perte ou de vol.

Cette réforme est aussi l'occasion d'un renforcement du travail mené avec la R.A.T.P. à destination des bénéficiaires de ces cartes.

Cette réforme permettra de financer la création de supports de communication adaptés à ce public et de mobiliser les équipes de la R.A.T.P. et des jeunes en service civique volontaire pour faciliter leurs déplacements.

Les membres du groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés voteront cette réforme.

**Mme DOUVIN.**

Cette réforme va bien au-delà d'une simple modernisation technique.

Aujourd'hui, cette carte est destinée aux personnes de 65 ans et plus ou inaptes de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap sous plafond de revenus, sauf pour les veufs et veuves de guerre et anciens combattants.

Avec l'accord du S.T.I.F. les droits de la carte Emeraude comme ceux de la carte Améthyste seront chargés sur le pass Navigo, ce qui sera plus pratique et ce dont nous nous réjouissons.

En revanche la carte Emeraude ne resterait gratuite que pour les anciens combattants, veufs et veuves de guerre de 65 ans ou plus. Pour tous les autres, soit 132.000 personnes, la participation financière s'élèverait de 20 à 40 euros annuels.

Cette mesure est censée générer 4,5 millions de recettes dans les caisses de la Ville.

La carte Emeraude, au départ, était totalement gratuite. Le Maire de Paris en a d'abord restreint la gratuité en introduisant des conditions de ressources et voilà maintenant qu'il la rend payante.

Dans la délibération du S.T.I.F. du mois de juin 2012, il avait été prévu la gratuité de la carte pour les zones 1 et 2 pour le Département de Paris.

Pénaliser ainsi les personnes âgées et les personnes adultes handicapées est un très mauvais choix alors que vous dépensez un milliard pour les Halles, 200 millions pour Jean-Bouin.

Pourquoi ne faites-vous pas des économies sur d'autres postes ?

La mobilité est un droit fondamental pour tous et encore plus pour les personnes âgées et les adultes handicapés.

Aujourd'hui, avec le support télébilletique Navigo, il sera possible de mesurer la consommation des bénéficiaires.

C'est à ce moment-là, en toute connaissance de cause, qu'il sera judicieux de décider des mesures les plus appropriées au vu des résultats.

Nous voterons contre ce projet.

**Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT.**

Nous attendions depuis longtemps la transformation des traditionnelles cartes Emeraude et Améthyste en pass Navigo.

Cette aide à la mobilité représente à elle toute seule plus du tiers du budget alloué à l'aide sociale facultative, soit 55 millions d'euros.

Le rapport coût/efficacité de cette mesure n'était pas bon, dans le sens où de nombreuses personnes âgées demandaient cette carte sans l'utiliser.

Le pass Navigo représente une solution anti-gaspillage grâce à sa traçabilité. Le pass pourra être remplacé en cas de perte ou de vol.

En revanche, nous ne pouvons accepter les modalités de mise en œuvre, les aménagements du règlement municipal concernant l'aide sociale facultative.

La Mission d'information et d'évaluation ne demandait pas autre chose qu'un système alternatif afin de responsabiliser les personnes âgées qui n'ont recours à ces cartes qu'occasionnellement. A aucun moment il n'avait été envisagé de faire payer les plus fragiles pour supprimer les abus.

Dans cette même délibération, vous supprimez les trois ans de résidence à Paris pour l'obtention de certaines aides comme l'accès aux loisirs ou l'aide à domicile.

Vous matraquez une fois de plus les classes moyennes.

**Mme BERTHOUT.**

L'Exécutif parisien n'aime pas beaucoup les seniors.

La réforme des C.A.S. nous en avait donné un avant-goût amer.

Le passage d'Emeraude et d'Améthyste sur support Navigo est une bonne réponse mais, en contrepartie, aucune participation ne devait être demandée aux bénéficiaires.

La réforme est si injuste qu'elle crée le malaise dans les propres rangs de votre Majorité.

Tout cela pour gagner 5 millions d'euros sur le dos des plus fragiles.

La carte Émeraude a été créée en 1973 à une époque où le taux de pauvreté chez les seniors était bien moins important qu'aujourd'hui. Et aujourd'hui, vous la remettez en question.

**M. BROSSAT.**

Dans la ville d'aujourd'hui, pouvoir se déplacer est indispensable.

Or, tout le monde n'a pas le même accès à la mobilité. Les ressources, le handicap, l'âge ou la situation sociale fragilisent certaines populations.

Depuis 40 ans, notre collectivité apporte une solution d'envergure à destination des Parisiens âgés avec la carte Emeraude, dont vous nous proposez aujourd'hui la modernisation.

Le passage à la télébilletique permettra à ceux qui l'égarent de ne pas perdre le bénéfice d'une année de transport.

Alors que la crise frappe fort, il est impensable de demander aux personnes les plus fragiles, en l'occurrence aux titulaires de minima sociaux, de payer ne serait-ce que 20 euros par an.

C'est pour cette raison que nous vous proposons d'amender ce projet de réforme de la carte Emeraude en restaurant la gratuité pour les titulaires des minima sociaux ou de Paris Solidarité, ceux qui touchent moins de 876 euros par mois.

Il s'agit, pour nous, d'une question absolument essentielle.

Notre groupe est attaché aux droits qui reviennent aux anciens combattants.

Cette délibération nous permettra d'étendre la gratuité aux veuves et aux veufs d'anciens combattants. C'est une mesure qui est attendue de très longue date.

C'est un dû parce que nous avons une dette vis-à-vis de ces hommes et de ces femmes qui se sont battus pour notre pays.

#### **Mme SIMONNET.**

Les droits des détenteurs de cartes Emeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap vont donc être dorénavant chargés sur le pass Navigo. Cette modernisation technique est bien évidemment une bonne chose, mais s'accompagne d'une très regrettable régression sociale.

Pourquoi ce que nous assumions de financer hier ne peut-il plus l'être aujourd'hui, au moment même où le budget supplémentaire nous apprend que le niveau de recettes de la Ville est plus élevé que celui attendu ?

Notre objectif est-il d'introduire une participation financière pour dissuader des catégories d'utiliser leurs droits pour réduire les dépenses de la Ville ? En dissuadant notamment celles et ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté.

Que l'on utilise peu ou beaucoup un droit ne justifie pas qu'on le remette en cause.

La gratuité est d'abord maintenue, et on s'en félicite, pour les anciens combattants et est étendue aux veufs et aux veuves de guerre, âgés de 65 ans et plus.

Il nous semble honteux de remettre en cause le juste retour de la collectivité, envers celles et ceux qui se sont engagés au risque de leur vie.

Par cette délibération, on décide donc de faire payer les personnes âgées et les personnes en situation de handicap les plus pauvres de la capitale.

Le problème essentiel de cette délibération est qu'elle constitue une régression du principe de gratuité. Pour des raisons écologiques et sociales, nous devrions avoir l'objectif de mettre en place la gratuité pour toutes et tous.

L'accès à la gratuité et son extension ont fait l'objet de plus d'une bataille sur la région Ile-de-France, portée par les syndicats, les associations et les partis de gauche, et notamment les composantes actuelles du Front de gauche.

Nous vous demandons d'au moins maintenir la gratuité pour celles et ceux dont les revenus sont en dessous de 875 euros.

Nous voterons ce projet, non sans regret, malgré nos désaccords pour au moins épargner les plus démunis.

#### **Mme VIEU-CHARIER, adjointe.**

Il est légitime qu'une solidarité et un geste de reconnaissance soient adressés à ceux qui ont défendu la patrie. Leurs veufs et veuves ont également souffert de la séparation de leurs conjoints partis pour servir la France.

Le geste symbolique, que nous offrons aux anciens combattants, témoigne de notre considération.

Ces hommes qui se sont sacrifiés avec courage, nous leur devons une reconnaissance éternelle et du respect.

Quant aux veuves, ces femmes ont toujours joué un rôle primordial quand leurs maris sont partis, elles ont pris toute leur place dans l'économie du pays.

Ce que nous faisons aujourd'hui, ce n'est pas un luxe, c'est un devoir envers tous les anciens combattants, qui honorent la capitale, qui honorent la France.

#### **Mme CAPELLE, adjointe, rapporteure.**

Je m'associe aux propos de Mme VIEU-CHARIER sur les anciens combattants et les veuves de guerre.

Les personnes âgées sont des citoyens à part entière.

Ce titre de transport a toujours été sous condition de ressources.

Le premier qui a commencé à baisser le plafond

parce que cela commençait déjà à coûter un peu trop cher, c'était en 1993, M. CHIRAC.

On ne revient pas sur la gratuité des transports. Il s'agit d'une participation, mais avec cette participation, vous pouvez voyager autant de fois que vous voulez.

Il n'est pas normal qu'une personne qui déclare 17.000 euros par an puisse percevoir ce titre de transport et d'autres prestations et qu'une personne qui déclare 47.000 euros par an puisse non seulement bénéficier des mêmes droits mais avoir en plus un retour de 34 euros parce qu'elle a pu bénéficier de toutes les niches qui existent.

Nous allons travailler sur le revenu fiscal de référence.

Les utilisateurs de P.A.M. 75 sont à 49 % des personnes âgées. Il existe en plus un service gratuit qui s'appelle "Paris tranquillité senior". J'émet un avis favorable à l'amendement du groupe PC.

La participation demandée aux Parisiens est la participation la plus basse d'Ile-de-France et d'ailleurs le Département de Paris est le premier département à bénéficier du passage sur pass Navigo.

Nous avons depuis 2008 emmené un nombre important de personnes âgées très dépendantes à "Nuit Blanche".

C'est vrai que la carte Emeraude nous est facturée 388 euros, que l'on s'en serve ou que l'on ne s'en serve pas, et que cela n'est plus possible. On a besoin d'y voir clair sur l'utilisation des tarifs.

**Mme DUBARRY**, adjointe, rapporteure.

Dans cette réforme, 17.000 personnes en situation de handicap étaient concernées.

Les personnes en situation de handicap ne tendent à rien d'autre que d'être comme l'ensemble des citoyens et des citoyennes, payer un titre de transport comme les autres.

La Municipalité a mis en place d'autres dispositifs pour répondre aux personnes en situation de handicap qui ne pourraient pas utiliser les transports en commun. Nous avons développé les P.A.M., nous avons le plus gros développement en matière de nombre de courses, nous avons mis en accessibilité, en partenariat avec la R.A.T.P., l'ensemble du réseau de bus, nous avons développé des partenariats avec la R.A.T.P. sur la mise en accessibilité du réseau de métro.

La gratuité incite au mésusage, la dépense d'argent public absolument inadaptée, ce qui n'est pas écolo.

**M. LAMOUR.**

Vos explications très besogneuses traduisent bien votre gêne.

Cela coûte de plus en plus cher, voilà la seule raison, finalement, qui amène à cette fameuse modernisation de la carte Emeraude.

C'est une sorte de couperet qui tombe sur la tête de celles et ceux qui touchent plus de 875 euros par mois.

L'accessibilité, c'est peut-être vrai pour le bus, mais en aucun cas pour le métro. Seules 10 % des stations de métro sont accessibles à Paris ! Alors que vous faites la chasse aux voitures à Paris, seules 10 % des stations de métro sont accessibles, et vous êtes en train de nous expliquer que ce sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, qui vont payer pour rendre accessible l'ensemble de ces transports en commun. C'est proprement scandaleux !

Vous vous attaquez également aux petits clubs à travers l'augmentation de 400 % des créneaux horaires dans les équipements sportifs.

Je suis d'accord sur la promesse qui avait été faite aux veuves de guerre et d'anciens combattants de rendre gratuite cette carte, mais au-delà de cela, je trouve proprement scandaleux ce que vous êtes en train de faire.

Nous allons voter contre.

Nous demandons un scrutin public concernant cette délibération.

L'amendement n° 8 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

**M. CAFFET.**

Mon groupe adoptera l'amendement n° 9.

L'amendement n° 9 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche est adopté à main levée.

Le projet de délibération CAS 4 amendé est mis aux voix par scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

Les votes sont recueillis.

Le scrutin est clos. Il est procédé au dépouillement.

Les résultats sont communiqués.

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	159
Abstentions	0
Non participation au vote	0
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	159
Majorité absolue	80
Pour	97
Contre	62

Le projet de délibération CAS 4 amendé est adopté.

-----

**2012, DPVI 55 - Subvention (40 000 euros) et convention à la Fédération des Centres Sociaux de Paris pour son dispositif d'accompagnement à la préparation du Diplôme Initial de Langue Française (DILF) au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.**

Le projet de délibération DPVI 55 est adopté à l'unanimité à main levée.

-----

*(La séance, suspendue à 13 h, est reprise à 14 h 45, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

-----

**Questions d'actualité.**

**I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.**

**M. MENGUY.**

La concertation ne semble pas être le fort du nouveau ministre de l'Education nationale.

Les acteurs de la concertation sont prévenus qu'ils doivent se cantonner uniquement aux propositions socialistes.

Changer les rythmes scolaires, c'est aussi s'inquiéter de l'état des infrastructures qui accueillent le public.

Pourquoi n'utilisez-vous pas l'existant en matière de rythme scolaire à Paris ?

Quelle est la position de la Ville sur ce projet, alors même que les collectivités devront prendre toute leur part dans cette réforme ?

Quel jour sera choisi pour mettre en place la demi-journée travaillée supplémentaire ?

Comment ce jour sera-t-il choisi ?

Y aura-t-il un débat au Conseil de Paris ?

Comment organiserez-vous cette heure quotidienne d'école en moins, mais de périscolaire en plus ?

Comment la financerez-vous ? Avec quel personnel ?

Allez-vous annoncer une nouvelle hausse des tarifs des équipements publics ?

**Mme BROSEL**, adjointe.

Il est totalement impossible de répondre à la foultitude de vos questions, étant donné que le ministre a lancé la concertation, il y a à peine une semaine.

Il faut bouger sur cette question des rythmes éducatifs parce que l'ensemble des chercheurs, des pédagogues, de ceux qui se sont penchés sur cette question attestent de l'importance des rythmes scolaires pour le rythme de vie des enfants et leur réussite. Les écoliers français ont le plus petit nombre de jours de classe avec le plus grand volume horaire annuel.

La concertation menée en 2011 n'a débouché sur aucune conclusion.

Je me félicite que le nouveau ministre de l'Education nationale ait entendu ce qui avait été très difficilement entendu par le précédent, à savoir que lorsqu'on parle de rythme éducatif, il faut évidemment s'attacher les compétences de l'ensemble de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, vont y travailler, et notamment les collectivités territoriales.

Il faudra évidemment prendre le temps également de débattre localement, débattre avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

**M. MENGUY.**

Une fois que le Ministre a annoncé sa décision, vous essayez de nous faire croire qu'il y a une concertation pour que les collectivités donnent leur avis.

Quelle est votre position sur ces éléments ?

L'heure supplémentaire de périscolaire, comment vous allez la financer ? Quelle demi-journée allez-vous choisir ?

Je prends acte que vous n'avez ni réponse, ni idée, ni vision sur quels doivent être les rythmes éducatifs.

-----

## II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à l'exposition universelle "Grand Paris".

### M. POZZO di BORGIO.

L'exposition universelle de Shanghai a attiré plus de 70 millions de visiteurs et a représenté un véritable atout pour la croissance économique de cette ville.

70 % des nouveaux investissements internationaux réalisés à Shanghai sont des investissements européens. Entre 2007 et 2011, Shanghai a connu 1.458 nouveaux investissements internationaux, juste derrière Londres, mais largement devant Paris qui figure au quatrième rang avec 904 opérations de ce type.

Ces excellents résultats de Shanghai sont avant tout les fruits de l'exposition universelle.

Cette année, nous aurions pu avoir les Jeux Olympiques, mais c'est finalement Londres qui a été choisie.

Une étude de K.P.M.G. indique que Londres est devenue leader en accueil d'investissements étrangers. Si les Jeux avaient eu lieu à Paris, l'aménagement de plusieurs zones, comme celle des Batignolles, par exemple, serait déjà achevé.

Les médias nous parlent depuis quelques jours d'une possible candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, idée qui semblerait recueillir l'assentiment du président de la Région Ile-de-France. Pourquoi pas ?

Nous avons, pour notre part, une autre suggestion à vous faire : que le Grand Paris accueille une exposition universelle en 2025.

Le maire de Neuilly, M. FROMENTIN, qui siège désormais au sein du groupe Centriste à l'Assemblée nationale, a lancé voici quelques mois une campagne de presse favorable à la candidature de la France pour l'organisation d'une exposition universelle en 2025.

C'est un projet métropolitain qui nous vaudrait une publicité mondiale et faciliterait grandement le développement économique de l'Ile-de-France en même temps qu'il renforcerait l'image positive de Paris à l'étranger.

Etes-vous d'accord pour réfléchir à ce projet d'exposition universelle du Grand Paris à l'horizon 2025 ?

### M. MANSAT, adjoint.

La Ville de Paris a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour l'initiative de M. FROMENTIN.

Quatre réunions exploratoires ont eu lieu à ce jour, auxquelles j'ai été convié, ainsi que Mme HIDALGO et M. GIRARD. Nous avons tenu à ce que les travaux de ces réunions soient suivis attentivement par la Ville de Paris.

Depuis janvier, une stratégie de mobilisation autour du projet est officiellement lancée. Un comité de candidature devrait se constituer d'ici mars 2013 en vue de la candidature officielle du Grand Paris auprès du Bureau International des Expositions.

Nous estimons que la participation de la Ville de Paris à ce comité de candidature est prématurée. Nous souhaitons que plusieurs points soient affinés avant de pouvoir aller plus loin.

Ce projet ne peut être porté de manière satisfaisante sans que l'ensemble des acteurs concernés et, au premier titre, l'Etat soient associés à sa conception, ce qui n'est encore pas le cas.

Il nous apparaît nécessaire, avant d'engager Paris, de mener un travail de concertation plus poussé avec la région Ile-de-France et avec Paris Métropole, afin de connaître leur avis sur l'opportunité d'accueillir cet événement.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris continue de participer à la démarche, sans pour autant préjuger d'un soutien global au projet de M. FROMENTIN.

### M. POZZO di BORGIO.

Je remercie tout le travail qui est fait avec M. FROMENTIN. Je souhaite que l'on ait un bon état d'esprit sur ce dossier, un peu comme on l'avait eu d'ailleurs pour les Jeux Olympiques, qu'on puisse arriver à être candidats pour 2025.

-----

## III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au maintien de la mixité sociale dans le parc social parisien.

### Mme POLSKI.

La récente plainte déposée par l'Union nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I.) devant la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne visant les aides accordées par l'Etat français au bénéfice du logement social, est révélatrice d'une logique visant à capter un nouveau marché, au détriment de la mixité et de la cohésion sociale.

Si on suivait le raisonnement de l'U.N.P.I., il faudrait durcir les conditions d'accès. Ainsi, un couple avec deux enfants bénéficiant d'un revenu total de 4.000 euros actuellement éligible à un logement social de la catégorie PLUS, devrait se tourner vers le parc privé, en consacrant un tiers de son revenu au logement.

Ces familles, avec ce profil, se trouveraient évidemment exclues d'une ville comme Paris.

Les politiques publiques en faveur de la mixité sociale sont absolument justifiées.

Les profils de type classe moyenne ont toute leur place à Paris.

Quelle est la position de M. le Maire de Paris sur la procédure engagée par l'Union nationale de la propriété immobilière, très inquiétante pour le maintien de la mixité sociale à Paris ?

**M. MANO**, adjoint.

Le logement social, une fois de plus, a été attaqué et ces attaques sont répétitives.

Le Président de l'U.N.P.I. Paris se désolidarise de la prise de position de son Président national.

Au niveau européen, le logement social a été reconnu comme un service d'intérêt général et, de ce fait, peut recevoir des subventions émanant des différents Etats.

Pour autant, il faut rester vigilant par rapport à l'évolution du droit européen sur ce sujet.

Cette attaque est venue au moment où nous parlions d'encadrement des loyers, encadrement reconnu comme prioritaire par plus de 65 % des Français. Il n'est pas possible de voir augmenter les loyers comme on l'a vu récemment, qui sont inaccessibles à un grand nombre de nos concitoyens.

S'il est nécessaire de donner une juste rémunération aux propriétaires, il faut des loyers particulièrement encadrés, notamment dans les zones tendues, où l'on sait bien que la loi de l'offre et la demande ne peut pas être le seul élément régulateur du marché.

Nous sommes favorables à l'encadrement précis des loyers et, en ce moment, le Gouvernement prépare une circulaire qui permettra aux nombreux habitants de l'Ile-de-France d'avoir une vision sur le moyen terme du taux d'effort qu'ils peuvent consacrer au paiement de leur loyer.

Dans le parc social, il y a aujourd'hui, sur Paris, 400 familles qui bénéficient d'un amendement déposé en son temps par M. LAMOUR et

M. GOUJON, qui a limité le montant du loyer maximum pour des personnes qui gagnent 10.000 euros par mois. Ces 400 familles n'ont rien à faire dans le logement social, et nous allons demander au gouvernement, d'abroger l'amendement qui avait été voté à l'Assemblée nationale, car ceci n'a pas de sens.

-----

#### **IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - « Les Verts » à M. le Préfet de police relative au stationnement à Paris.**

**M. CONTASSOT.**

Le stationnement à Paris est, théoriquement, payant et les forces de police, théoriquement, en charge de veiller au respect du paiement, tout autant que de verbaliser le stationnement abusif ou gênant.

Les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens, notamment financiers, que la Ville de Paris a mis à la disposition de la Préfecture depuis des années.

Le précédent gouvernement a légèrement augmenté le montant de l'amende forfaitaire sans que cela se traduise dans les faits par un changement radical des comportements des automobilistes.

Cette situation n'est pas acceptable, ni pour les piétons, ni pour les finances de la Ville, ni pour le développement du sens civique.

Etes-vous prêt à modifier les règles relatives au stationnement abusif ?

Avez-vous décidé déjà de nouvelles modalités d'intervention du personnel chargé de la surveillance du stationnement afin d'en accroître l'efficacité et, si oui, sous quelle forme ?

Enfin, êtes-vous prêt à soutenir la demande des élus unanimes de tous les partis politiques qui souhaitent la dépenalisation des infractions au stationnement payant ?

**M. LE PRÉFET DE POLICE.**

Je partage votre constat quant à la faiblesse du taux de paiement volontaire de la redevance de stationnement, qui ne dépasse pas 5 % dans certains secteurs de la Capitale.

Ces chiffres posent la question de l'effectivité d'un dispositif dissuasif.

Il a été décidé, à l'automne 2011, de se donner les moyens de faire progresser ce taux de respect autour d'une méthodologie partagée entre la Ville et Préfecture de police.

L'action des agents de surveillance porte en priorité sur les zones où ce taux de respect est le plus faible.

Ces modalités d'action ont été assouplies pour mieux prendre en compte les attentes de votre Conseil.

Je ne peux pas ne pas mentionner l'apport décisif que constitue la dématérialisation des amendes avec la généralisation en cours des terminaux électroniques.

Le procès-verbal électronique permet de réduire significativement les coûts et les tâches administratives liées à la gestion des timbres amendes.

Le déploiement progressif par les services de la Ville d'horodateurs permettant un paiement par carte bancaire facilite grandement les démarches des automobilistes.

Toutes ces mesures relativement récentes produisent déjà leurs effets. Le taux de respect progresse bien plus vite sur les secteurs équipés de tels appareils que sur le reste du territoire parisien.

La perspective de verbaliser les comportements gênants à distance, au moyen de caméras de vidéoprotection, va être extrêmement précieuse, notamment pour le stationnement gênant dans les couloirs de bus, qui pourra être sanctionné à distance.

Le caractère dissuasif de l'amende encourue par le contrevenant est déterminant dans sa décision de s'acquitter ou pas de la redevance de stationnement.

Le précédent gouvernement avait fait le choix d'une augmentation modérée, alors que certains élus plaident - et plaident encore - pour une augmentation plus significative, autour de 35 euros.

La question de la dépenalisation du stationnement soulève un certain nombre de questions de nature juridique et pratique qui nécessitent de se voir apporter des réponses dans un cadre national.

La Préfecture de police continuera le travail conjoint engagé avec les services de la Ville sur ce sujet.

Les services de la Préfecture de police sont disposés à ouvrir une réflexion sur la définition du stationnement abusif, qui ne peut être utilisée à des fins de régulation quotidienne du stationnement payant.

**Mme EL KHOMRI**, adjointe.

Cette question du stationnement est vraiment un enjeu de régulation dans l'espace public sur lequel agissent trois leviers :

- Celui de l'Etat sur le prix de l'amende, puisque nous-mêmes nous souhaitons une amende plus forte ;

- Celui de la Préfecture de police, puisque les réunions mensuelles que nous avons faites sur les contrôles effectués par les A.S.P. depuis l'automne 2011 nous permettent d'apporter vraiment une amélioration, à la fois sur la visibilité de leur action, mais également sur les lieux où il y a vraiment des besoins et une rotation insuffisante des places ;

- Celui de la Ville de Paris qui s'est engagée dans une vaste modernisation des moyens de paiement.

Nous saluons l'apport du « Plan 1.000 caméras » pour verbaliser dans les couloirs de bus.

-----

## **V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative à la rentrée scolaire 2012.**

**Mme BECKER.**

Pendant cinq ans, nous avons subi de plein fouet la pire politique concernant l'Education nationale depuis la Libération.

L'école républicaine demeure, malgré ces attaques, un service public d'excellence.

Les premières victimes des mesures d'économie de ces dernières années sont bien souvent les enfants les plus en difficulté. C'est à présent la responsabilité du gouvernement de rendre à ces enfants les chances que M. FILLON a voulu leur voler.

L'enveloppe budgétaire prévue pour l'année prochaine ne permettra pas de satisfaire cette ambition. À Paris, 15 postes d'enseignants vont être créés, mais ils ne suffiront pas à compenser les milliers de postes supprimés par le Gouvernement précédent. Le gouvernement prévoit une loi d'orientation à l'automne. Nous espérons qu'elle sera élaborée avec l'ensemble de la majorité parlementaire et surtout avec l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Il est encore temps de modifier l'enveloppe budgétaire allouée à l'Éducation nationale dans le cadre de la future loi de finances rectificative.

Par ailleurs, si le gouvernement permettait d'ouvrir la liste complémentaire en cours d'année pour subvenir aux besoins des écoles, cela permettrait aux écoles parisiennes de limiter les effets des derniers coups portés par le gouvernement Fillon pour l'année 2012.

Nous souhaiterions connaître les dispositions qui seront prises pour la rentrée prochaine et savoir s'il est envisagé que l'Exécutif de la Ville s'adresse au gouvernement afin de mettre en place les réformes

nécessaires au bon déroulement de la rentrée 2012 à Paris.

**Mme BROSSEL**, adjointe.

S'agissant de l'école publique, il y a beaucoup plus que du rattrapage à faire, mais le nouveau Président de la République a rappelé que l'éducation est au cœur de ses priorités.

D'ores et déjà, 1.000 postes d'enseignants sont recréés pour la rentrée prochaine dans le premier degré. Dans le second degré, 6.000 adultes - des professeurs, des C.P.E., des assistants d'éducation - vont renforcer les moyens.

Le gouvernement souhaite recruter pour la rentrée 1.500 A.V.S. individuels qui vont pouvoir accueillir les enfants handicapés et les accompagner dans leur scolarité.

L'ouverture des listes complémentaires par le Ministre de l'Éducation nationale a permis par exemple que 75 C.P.E. puissent être recrutés à la rentrée. Et il a porté la même demande sur un certain nombre de disciplines qui connaissent un grand déficit de candidats : les lettres, l'anglais et les mathématiques.

Une grande phase de concertation, sur l'avenir et la refondation de l'école publique dans notre pays, vient de s'ouvrir.

L'académie de Paris a bénéficié de 15 postes supplémentaires dans le premier degré. Ils ne permettront pas de revenir sur l'ensemble des suppressions d'emplois que nous avons dénoncées, mais ils vont permettre de répondre aux demandes des écoles dans lesquelles les besoins étaient les plus criants.

Nous avons pu également obtenir des ouvertures de classes là où il était absolument criant que l'on ne pourrait pas, sinon, accueillir les enfants.

Le souhait exprimé par l'ensemble des parties prenantes au C.D.E.N., et qui a été entendu par le responsable du premier degré, est de remédier à la situation absolument dramatique dans laquelle se trouvaient les remplacements dans le premier degré. Il a fallu recréer des postes de remplaçants pour que l'on arrête de voir des classes entières privées d'instituteurs et d'enseignants, comme l'année dernière.

Il était nécessaire d'adresser un signal positif aux R.A.S.E.D. et à l'enseignement spécialisé. C'est la raison pour laquelle deux postes de R.A.S.E.D. non territorialisés ont donc été recréés pour cette rentrée.

Paris continuera d'agir pleinement dans le cadre de ses compétences pour le bon fonctionnement de nos collègues et de nos écoles.

-----

*(La séance, suspendue à quinze heures trente, est reprise à dix sept heures trente, sous la présidence de M. SAUTTER, adjoint).*

-----

**2012, DASCO 21 - Subvention (5.012 euros) à la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances.**

Le projet de délibération DASCO 21 est adopté à main levée.

-----

**2012, DASCO 116 - Subvention 2012, (461.025 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire.**

**Vœu n°10 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention de la caisse des écoles du 1er arrondissement.**

Le vœu n°10, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le projet de délibération DASCO 116 est adopté à main levée.

-----

**2012, DASCO 133 - Subvention 2012, (7.571.704 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire.**

L'amendement n°11 de l'Exécutif est adopté à l'unanimité, à main levée.

Le projet DASCO 133, amendé, est adopté à l'unanimité, à main levée.

-----

**Vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réparation des bâtiments de l'école de la rue Boileau (16e).**

Le vœu n°12 est retiré.

-----

**2012, DFPE 388 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé dans le 17e arrondissement.**

Le projet de délibération DFPE 388 est adopté à main levée.

-----

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. SAUTTER au fauteuil de la présidence).

-----

**Vœu n°13 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'ouverture d'une crèche interentreprises dans le 15e arrondissement.**

Le vœu n°13, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**2012, DJS 289 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne Berlioux (1er).**

Le projet de délibération DJS 289 est adopté à main levée.

-----

**2012, DPA 69 - Reconversion de l'ancienne école n° 28 rue Dombasle en école polyvalente (15e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclaration préalable.**

Le projet de délibération DPA 69 est adopté à main levée.

-----

**2012, DJS 383 - Lancement de marchés, selon la procédure de l'appel d'offres, pour assurer la gestion technique globale du stade Jean Bouin (16e).**

Le projet de délibération DJS 383 est adopté à main levée.

-----

**2012, DJS 394 – DF 74 Tarification des équipements sportifs municipaux gérés en régie pour les établissements scolaires, associations et autres groupements.**

**Vœu n°14 bis déposé par l'Exécutif.**

**Vœu n°15 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'un comité de suivi.**

**Vœu n°16 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi de la nouvelle tarification des équipements sportifs municipaux.**

**Vœu n°17 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la**

**subvention attribuée au PSG et au financement du sport de proximité.**

**M. BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.

Il nous est proposé un projet de réforme de la tarification des équipements sportifs municipaux qui va initier une multiplication par 4 des tarifs.

Ce projet, qui prévoyait à l'époque une multiplication par 7, avait déjà suscité l'opposition de la majorité du Conseil de Paris en septembre 2011.

Les recettes envisagées par la réforme, qui sont d'environ 1,6 million d'euros au total, sont équivalentes à la subvention versée au Paris Saint-Germain Football Club et supérieures à la subvention annuelle au Paris Levallois Basket.

Par ailleurs, 150 millions d'euros sont mobilisés pour la reconstruction du stade Jean Bouin et 20 millions consacrés au projet d'extension de Roland Garros sur les jardins des serres d'Auteuil.

Ceci pourrait s'interpréter comme une préférence politique pour le « sport - spectacle » au détriment du sport de proximité.

Cette hausse de tarifs pourrait avoir pour conséquence de multiplier le nombre d'associations sportives ayant besoin d'une subvention municipale, ce qui pourrait entraîner de nouveaux problèmes budgétaires. Imposer une augmentation identique à des petits clubs et associations, ainsi qu'à des clubs de comité d'entreprise, est particulièrement injuste.

Le groupe "Vert" se réjouit que plusieurs de ses demandes aient été prises en compte par l'Exécutif et en particulier qu'un comité de suivi par arrondissement, présidé par le maire d'arrondissement, qui rassemblera l'ensemble des acteurs concernés, soit mis en place.

Ce vœu, qui est repris par l'Exécutif, permettra de procéder aux ajustements nécessaires de l'aide de la Ville au cas par cas.

Cela nous rassure, d'autant qu'il est précisé que la nouvelle enveloppe consacrée au soutien des associations locales, générée par cette hausse, ne sera pas limitée à 1.600.000 euros environ et pourra être abondée en fonction de la situation.

C'est pourquoi le groupe "Vert" votera finalement cette délibération.

**Mme BRUNO.**

Déjà en septembre 2011, vous aviez été obligés de retirer en catastrophe la délibération devant l'opposition des maires d'arrondissement, y compris les maires de gauche.

Aujourd'hui, votre embarras se manifeste par les vœux qui ont été déposés demandant, dès à présent, des compensations financières pour les associations.

La Mairie est désormais à la recherche de nouvelles recettes pour compenser un éventuel retournement des droits de mutation.

Vous avez augmenté les dépenses de fonctionnement sans compter depuis 11 ans et, aujourd'hui, il vous faut trouver de nouvelles rentrées financières en raison de la conjoncture.

Depuis 2008, les impôts locaux ont subi une hausse de 25 % en moyenne, puis 50 % pour la taxe de balayage, 7 % également pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sans compter l'augmentation de toute une série de tarifs annexes.

Une telle hausse va immanquablement se répercuter sur les cotisations des membres.

C'est un très mauvais signal envoyé au sport de proximité et à ses associations qui jouent un vrai rôle éducatif et social au quotidien.

Vous considérez que l'augmentation des équipements et de la qualité de l'offre pourrait motiver cette augmentation exponentielle des tarifs, mais la politique ambitieuse d'investissement dont vous parlez, en termes d'infrastructures sportives, c'est très largement la construction de Jean Bouin et ses près de 200 millions d'euros, ou encore l'extension de Roland Garros et la subvention de 20 millions d'euros de la Ville.

Où est l'offre nouvelle que vous évoquez qui pourrait justifier une telle augmentation tarifaire ?

Vous allez pénaliser le monde associatif et le sport de proximité sur une base injustifiable.

Je comprends l'embarras de certains membres de votre majorité et des maires d'arrondissement qui devront s'expliquer devant le trouble des associations dans leur quartier.

Nous sommes libres d'exprimer notre opposition et nous voterons donc contre cette délibération.

**M. BRAVO**, maire du 9e arrondissement.

Le présent projet découle de la concertation et des échanges avec les maires d'arrondissement, les O.M.S. et les associations sportives.

Les tarifs en vigueur dans les établissements sportifs municipaux sont largement inférieurs au coût de fonctionnement des équipements.

Les amplitudes horaires sont particulièrement larges et sont un facteur d'explication de ces coûts. Les contraintes de sécurité sont un autre facteur d'explication.

Les dépenses d'investissement ont connu une croissance d'une ampleur sans précédent depuis la dernière mandature.

La situation passée a pu, de fait, justifier le maintien pendant de longues années de tarifs très bas.

La politique ambitieuse d'investissement de la Ville, qui s'est traduite par l'ouverture de nombreux équipements neufs, justifie pleinement un ajustement des tarifs des créneaux sportifs.

Cette réforme nécessaire, nous avons voulu qu'elle soit juste et qu'elle permette de préserver et d'encourager le développement du sport de proximité.

Cette hausse des tarifs nous permettra de valoriser notre patrimoine sportif dans un contexte budgétaire difficile, tout en accroissant notre soutien au sport de proximité par une aide accrue aux associations sportives.

L'augmentation des tarifs doit permettre un abondement des crédits destinés au sport de proximité.

Cette augmentation de l'enveloppe consacrée au soutien des associations sportives locales sera d'un montant équivalent à la moitié des recettes supplémentaires générées par cette augmentation tarifaire.

Nous pourrons ainsi mieux agir pour l'avenir en déployant ces crédits supplémentaires selon quatre axes :

- accompagner financièrement les associations les plus fragilisées selon les critères définis avec les mairies d'arrondissement,
- accompagner davantage les associations sportives aux faibles ressources,
- favoriser et financer les projets sportifs territoriaux et sur lesquels travaillent toutes les mairies d'arrondissement,
- doubler notre participation de 40.000 euros au principe de Réduc'Sport dont l'objet est de prendre en charge une partie de la cotisation annuelle dans un club sportif pour les enfants des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

Cinq critères d'analyse ont été retenus afin de permettre d'étudier la situation au cas par cas et de déterminer l'aide financière que la municipalité pourra apporter : la dimension sociale, l'emploi associatif, le rayonnement local, le risque budgétaire et la qualité du projet sportif.

Les discussions dans le 9e arrondissement nous ont permis d'avoir une très bonne connaissance de la vie des clubs, de leurs difficultés et de bien cerner l'impact de cette nouvelle tarification.

**M. MENGUY.**

On nous a même fait croire qu'une concertation

avait permis de faire avancer le débat sur une délibération mal ficelée depuis toujours et qui n'a pas apporté les preuves de son efficacité.

Si c'est cela la concertation à la mode Exécutif parisien, il y a de quoi avoir très peur pour les usagers des équipements sportifs.

C'est une délibération socialement injuste.

Vous devez vraiment avoir de gros problème d'argent pour racler les fonds de tiroir, pour augmenter à ce point tous les tarifs des équipements publics.

Augmenter les tarifs des équipements sportifs de 400 %, c'est porter un mauvais coup aux associations qui, évidemment, vont en répercuter l'impact financier directement sur les usagers, directement sur les adhérents.

C'est assez cynique de leur proposer cela, compte tenu de l'état des équipements sportifs parisiens.

Pourquoi nous proposez vous une telle délibération ? Pour des infrastructures qui ne sont pas en état, et près de 200 millions pour Jean Bouin, pour un club qui jouera dix fois par an !

Les associations sportives pour le handisport vont également devoir subir le multiplié par quatre que vous leur infligez.

Nous voterons contre une délibération injuste.

#### **M. BROSSAT.**

Depuis 2008, la Droite nous ressort systématiquement la même rengaine, à savoir que la Ville de Paris favoriserait de manière outrancière le sport de haut niveau, au détriment du sport de proximité.

La réalité est qu'au contraire, et singulièrement depuis 2008, la priorité a été donnée au sport de proximité.

600 millions d'euros ont été investis dans les équipements sportifs à Paris dont les deux tiers pour des équipements de sport de proximité.

Nous dépensons cinq fois plus pour les investissements en matière d'équipements sportifs, que lorsque vous, vous étiez aux manettes de la Ville de Paris.

S'agissant du fonctionnement, l'une des priorités de M. VUILLERMOZ, adjoint aux sports, c'est de faire en sorte que l'on subventionne davantage les clubs de proximité et qu'on diminue les subventions des clubs de haut niveau.

La subvention du PSG a été diminuée de 80 % par rapport à ce qu'elle était en 2001.

Alors qu'en 2007, Nicolas SARKOZY avait expliqué que le budget des sports allait atteindre 3 % du budget national, en 2012, le budget des sports, c'est 0,1 % du budget national.

Tout a été fait pour mener la concertation à bien, à la fois avec les élus d'arrondissement et avec les clubs sportifs, ce qui explique que cette délibération a considérablement évolué par rapport à ce qu'elle était auparavant.

Nous avons de bonnes raisons d'exprimer notre satisfaction.

Parce que nous voulons des garanties supplémentaires, conjointement avec les autres groupes de la majorité, nous avons déposé deux vœux.

Le premier vise à ce que nous puissions créer un comité de suivi qui permette d'évaluer l'impact de la réforme et d'abonder le budget des clubs qui se trouveraient en difficulté du fait de la réforme.

Un deuxième vœu vise à ce que la subvention du P.S.G. soit à nouveau diminué et ce que, grâce à ces économies, on puisse aider davantage les clubs de proximité.

#### **Mme SIMONNET.**

M. CORBIÈRE et moi-même, nous avons décidé de nous abstenir sur cette délibération.

La réforme des tarifs proposée aujourd'hui diffère fortement de la précédente. D'une multiplication des tarifs par 7, nous arrivons à une multiplication par 4, avec par ailleurs des mécanismes de compensation soucieux de justice sociale.

Mais quelle est la première raison à l'origine de cette délibération ? Nous tenons à exprimer notre désaccord avec la pression qui est exercée sur l'ensemble des adjoints pour réduire leur budget de fonctionnement.

Cette réforme va permettre à la Ville de récupérer 1,5 million d'euros dans son budget central, pris par la hausse des tarifs des équipements sportifs alors qu'au contraire, afin de développer les pratiques sportives, et notamment dans les quartiers populaires, nous aurions pu avoir une augmentation globale des budgets alloués au sport à Paris.

Nous approuvons par ailleurs la réduction de moitié de la subvention du P.S.G dans les deux dernières années. Cette diminution doit se poursuivre. Les subventions aux autres clubs de haut niveau ont elles aussi baissé.

Pour développer le budget du sport de proximité et pour répondre aux besoins du développement du sport à Paris, l'exécutif a contraint l'adjoint au sport

à trouver par lui-même 1,5 million d'euros qui vont abonder le budget de subvention aux clubs de proximité.

Nous entendons l'argument selon lequel les tarifs actuels de location des équipements de la Ville aux associations sportives seraient très bas. Mais nous sommes attachés au principe de gratuité des équipements sportifs.

J'ai pu entendre certains élus exprimer de vives critiques sur certains clubs qui profiteraient de tarifs très bas pour dispenser des activités sportives très onéreuses dans le cadre du marché privé du sport.

Le courage en la matière, si tel était le cas, ne serait-il pas plutôt une mise à plat des attributions des créneaux et des équipements, et une mise à plat des subventions attribuées ?

Ne devrions-nous pas dans ce cas redéfinir nos critères d'attribution afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas des exploitations lucratives de nos équipements ?

Dans la très grande majorité des cas, lorsqu'on parle des clubs, il s'agit de petites associations qui se démènent pour faire partager leur passion de la pratique d'un sport. Ces clubs et associations et leurs membres connaissent en général une grande précarité et absolument pas d'enrichissement personnel.

Nous entendons bien que la volonté du maire adjoint est de redistribuer des subventions nouvelles vers les associations les plus en difficulté.

Aussi nous saluons une contribution plus importante de la Ville de Paris qui va être accordée au dispositif "réduc' sport" qui est perçu par toutes les familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire.

C'est pourquoi nous ne voterons pas contre cette délibération, mais nous estimons que la délégation aux sports aurait dû bénéficier d'une plus importante dotation pour effectuer ces mesures de justice sociale.

Car nous restons en désaccord avec le principe qui a guidé cette réforme : exiger d'une délégation de renflouer les caisses de la Ville par une hausse des tarifs qui en définitive sera payée par les Parisiennes et les Parisiens.

#### **M. MARTINS.**

On était il y a quelques mois dans le délire absolu -multiplier par 7- ce n'est plus maintenant que de la folie douce -multiplier par 4-.

Votre réforme est une folie douce, car elle est arbitraire et aveugle. Elle frappe de façon identique tous les sports, tous les créneaux, tous les équipements, toutes les associations.

Quant aux compensations que vous annoncez, vous remplacez un mécanisme où le tarif des équipements était faible mais au moins s'appliquait à tous et de manière automatique, par un système de subvention discrétionnaire où la compensation pourra être la tête du client et qui par conséquent va créer de nouvelles inégalités entre les clubs.

Je m'opposerai à cette délibération et je soutiendrai tous les vœux qui iront dans le sens du retrait de cette réforme, du retrait de la subvention au Paris Saint-Germain et globalement, d'une véritable politique d'avenir pour le sport de proximité.

#### **M. CHERKI, maire du 14e arrondissement.**

Dans le 14e arrondissement, la concertation a eu lieu. Actuellement le mouvement sportif n'est pas mobilisé massivement contre la réforme.

C'est un vrai changement profond de culture qu'opère la Ville de Paris en augmentant substantiellement les tarifs et en prévoyant d'accorder des compensations pour celles et ceux qui en auraient réellement besoin sur la base de critères.

La question par rapport à ce changement, c'est d'en mesurer l'impact. C'est le sens du vœu que nous avons déposé avec le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Il faut que l'on puisse évaluer concrètement les implications de la réforme, d'autant que tous les clubs consultés ne se sont pas encore emparés du dossier.

C'est pour cela que nous avons déposé un vœu demandant qu'une évaluation soit effectuée au bout d'un an.

#### **M. VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur.**

Je propose une réforme importante, pour plus de justice, dans l'attribution des subventions au mouvement sportif, en s'appuyant sur une augmentation des tarifs. Ce n'est jamais simple de faire une réforme pour plus de justice dans ce pays, et ce n'est pas totalement incompréhensible que la Droite soit contre.

Permettez-moi de remercier plus particulièrement les maires d'arrondissement et leurs adjoints au sport, tous groupes confondus, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises. Les orateurs de l'opposition font preuve d'un déni de la réalité : les tarifs actuels sont quasi gratuits, alors que nous sommes dans un environnement totalement bouleversé, grâce à une offre d'équipements sportifs qui, depuis 2001, ne cesse de s'améliorer.

Entre la version initiale et le format actuel, des évolutions constructives sont nées des échanges et de la concertation, avec notamment les maires d'arrondissement et les acteurs sportifs.

Cette démarche a permis de mettre en œuvre le vœu de l'Exécutif voté par le Conseil de Paris de septembre 2011.

Si des tarifs quasi équivalents à la gratuité pouvaient se comprendre dans un contexte des plus atones avant 2001 en matière d'offres d'équipements sportifs, nous avons changé d'échelle depuis 2001 et accentué notre engagement dès 2008 en consacrant 400 millions d'investissement pour le sport de proximité d'ici à la fin de la mandature.

Les associations sportives mesurent le changement.

Nous avons rompu avec certaines pratiques comme celle de la surabondance de créneaux réservés à l'année observée dans bon nombre d'équipements avec dans les faits, une sous-occupation effective, recherché une meilleure équité entre les différents utilisateurs de nos équipements, abondé le budget de fonctionnement du sport de proximité pour agir pour l'avenir.

Cela nous permettra de ne pas fragiliser les associations les plus impactées en les accompagnant financièrement, de combattre certaines inégalités, de favoriser et financer les projets sportifs territoriaux, de doubler notre participation au principe de "Réduc'Sport".

Cet abondement du budget de proximité n'a pas pour vocation exclusive d'accompagner les associations sur l'impact financier de cette réforme.

Nous avons un cadre plus large qui donne sens au développement de la vie associative, sportive, dans les arrondissements, pour une pratique toujours plus grande de tous les Parisiens.

Les deux vœux portant sur la création d'un comité de suivi sont une très bonne idée.

Je vous propose de retirer vos vœux et de nous prononcer seulement sur le vœu de l'Exécutif.

S'agissant du vœu du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche ayant trait à la subvention attribuée au P.S.G., j'entends votre préoccupation mais aujourd'hui, il est trop tôt pour vous dire quelle sera la nouvelle baisse.

Je vous proposerai d'amender votre vœu de la manière suivante : "Le Conseil de Paris demande que la baisse de la subvention attribuée au Paris Saint-Germain puisse se poursuivre, comme les années précédentes, lors du prochain examen de la délibération relative au P.S.G. et que l'effort engagé en faveur du sport de proximité soit amplifié dans le même temps".

L'amendement n° 14 déposé par le groupe E.E.L.V.A est retiré.

Le vœu n° 15 est retiré.

Le vœu n° 16 est retiré

**M. GAREL.**

Je suis très heureux que l'adjoint aux Sports accepte de réduire la subvention au P.S.G.

Maintenant, il ne s'agit pas de réduire, mais de supprimer la subvention au P.S.G.

Le vœu n° 17, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le vœu n° 14 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

**M. LAMOUR.**

Monsieur VUILLERMOZ, vous parlez d'une "mauvaise gestion des créneaux horaires", comme si, finalement, les associations usurpaient leur statut d'association pour utiliser de manière illégale les équipements sportifs.

Monsieur VUILLERMOZ, je vois bien que vous êtes extrêmement gêné par cette délibération qui met à mal l'investissement du monde bénévole dans le champ associatif sportif.

Il est assez savoureux que vous nous annonciez aujourd'hui un Plan piscines alors que vous avez annulé la construction de la piscine au droit du Parc Citroën !

Dans le même temps, vous nous dites que vous allez en construire plusieurs à Paris. On se demande quand, d'ailleurs ! Certainement dans la prochaine mandature.

Le comité de suivi annoncé, c'est une usine à gaz.

On marche sur la tête, surtout quand on construit un stade de rugby à 200 millions d'euros où il se déroulera seulement 10 matchs par an !

Vous ne cherchez qu'une chose : c'est à racler les fonds de tiroir, comme on l'a vu avec la carte Emeraude.

**M. VUILLERMOZ**, adjoint, rapporteur.

Il y a effectivement une mauvaise gestion des créneaux horaires à l'heure actuelle par un certain nombre d'associations.

Un certain nombre des créneaux réservés ne sont pas utilisés.

A partir du moment où il y aura une meilleure prise en compte, parce que c'est vrai que les créneaux seront un peu plus chers qu'aujourd'hui, il pourra y avoir certainement une meilleure gestion des créneaux.

Dans les associations sportives, aujourd'hui, il y a de moins en moins de bénévoles et de plus en plus d'emplois.

Beaucoup d'associations, passé cette multiplication par 4 des tarifs, seront quand même assez contentes de voir une Municipalité très à l'écoute de leurs problèmes et qui leur accordera certainement une subvention qu'elles n'avaient pas jusqu'à maintenant.

Cette réforme est une réforme de justice. Beaucoup d'associations qui, jusqu'à maintenant n'avaient pas de subventions suffisantes vont se retrouver certainement avec une subvention améliorée.

Le projet de délibération DJS 394 est adopté à main levée.

-----

**2012, DPA 42 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux et de prestations intellectuelles sur appel d'offres ouvert relatifs à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).**

**Vœu n° 18 déposé par le groupe CI relatif à l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes.**

-----

*(Mme COHEN-SOLAL, adjointe, remplace M. DAGNAUD au fauteuil de la présidence).*

-----

Le projet de délibération DPA 42 est adopté à main levée.

Le vœu n° 18 est retiré.

-----

**Vœu n° 19 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la multiplication des grands équipements sportifs en Île-de-France.**

Le vœu n° 19, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

*(La séance, suspendue le lundi 9 juillet 2012 à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise le mardi 10 juillet 2012 à neuf heures sous la présidence de M. SCHAPIRA, adjoint).*

-----

**2012, DRH 54 - DJS 393 - Création d'emplois permanents de référents jeunesse des territoires par transformation d'emplois**

**d'animateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement.**

**Vœu n° 20 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux conseils de la jeunesse d'arrondissement.**

**Vœu n° 21 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'emplois permanents de référent jeunesse.**

Le vœu n° 20, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n° 21, du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le projet de délibération DRH 54 - DJS 393 est adopté à main levée.

-----

**2012, DU 87 Révision simplifiée du PLU de Paris sur le site de Roland Garros (16e) : - Bilan de la concertation préalable. - Approbation après enquête publique du projet de PLU de Paris.**

**Vœu n° 22 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à une étude sur le coût d'un recouvrement partiel de l'A13.**

**Vœu n° 23 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une réunion de concertation spécifique au projet de Centre national d'entraînement de la FFT.**

**Vœu n° 24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'une Commission d'aménagement de la porte d'Auteuil.**

**Vœu n° 25 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au coût financier complet supporté par la Ville.**

**Vœu n° 26 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à une étude préalable sur la couverture de l'A13 ou du périphérique.**

**Vœu n° 27 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux créneaux des activités de sport scolaire du 16e arrondissement.**

Le vœu n° 22, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 23, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 24, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 25, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 26, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 27, avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération DU 87 est adopté à main levée.

-----

**2012, DU 114 - Signature d'un protocole foncier avec "Paris-Habitat-OPH" dans le cadre de l'opération d'aménagement 27-35, rue Bréguet (11e).**

Le projet de délibération DU 114 est adopté à main levée.

-----

**2012, DU 122 - Convention d'études techniques préalables entre la Ville de Paris, R.F.F., la S.N.C.F. et la S.N.E.F., portant sur le secteur Bercy Charenton (12e).**

*(M. GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).*

L'amendement n° 28 du groupe EELVA est retiré.

L'amendement de l'Exécutif n° 28 A est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 122 amendé est adopté à main levée.

-----

**2012 DU 129 Procédure imposée par la Loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire résultant de certaines règles du PLU ; fixation des modalités de la consultation du public prévue par ladite loi.**

Le projet de délibération DU 129 est adopté à main levée.

-----

**2012, DU 183 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur les parcelles 3-5-7 passage Brûlon et 10 passage Driancourt (12e).**

**Vœu n° 29 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'implantation d'un jardin éphémère 10, passage Driancourt (12e).**

**Vœu n° 30 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'étude de l'implantation d'un atelier de réparation de vélo passage Brûlon (12e).**

Le vœu n° 29 est retiré.

Le vœu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 183 est adopté à main levée.

-----

**2012, SG 50 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er).**

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

-----

**Vœu n° 31 déposé par le groupe PSRGA relatif au GPRU de la Porte de Vincennes.**

**Vœu n° 32 déposé par le groupe EELVA relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes.**

**Vœu n° 33 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes.**

Le vœu n° 31 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

-----

**Vœu n° 34 déposé par le groupe PCF/PG relatif au rachat de la parcelle 12, rue de la Cour des Noues (20e).**

Le vœu n° 34 est retiré.

-----

**Vœu n° 35 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution d'une rue ou d'un lieu du 20e au nom de Claude Luter.**

Le vœu n° 35 avec un avis favorable est adopté à main levée.

-----

**2012, DF 51 - DU 196 - Avenant n° 7 à la convention avec la Société d'Exploitation du Parc des Expositions, en vue de la préparation de la future résiliation. Dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la libération des emprises de l'opération Triangle, et à l'adaptation du Parc des expositions au droit de ces emprises, Porte de Versailles (15e).**

-----

Le projet de délibération DF 51 - DU 196 est adopté à main levée.

-----

*(M. NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).*

-----

**2012, DU 126 - Projet de désaturation de la ligne 13 du métro par le prolongement de la ligne 14, de la station Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen, impactant les 8e, 9e et 17e arrondissements de Paris. Avis de la Ville de Paris requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'Urbanisme.**

Le projet de délibération DU 126 est adopté à l'unanimité, à main levée.

-----

**2012, DLH 28 - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. Années 2008-2011.**

**Vœu n°36 déposé par le groupe CI relatif aux avis du Conseil du Patrimoine.**

Le vœu n°36, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité, à main levée.

S'agissant d'un rapport d'activité, il n'y a pas de vote.

-----

**2012, DLH 102 - Subvention et avenant à convention (85.312 euros) avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).**

Le projet de délibération DLH 102 est adopté à main levée.

-----

**2012, DU 181 - Cession à ICF La Sablière de l'immeuble 22 rue Pradier (19e).**

Le projet de délibération DU 181 est adopté à l'unanimité, à main levée.

-----

**Vœu n°37 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux expulsions locatives.**

**Vœu n°38 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux expulsions locatives.**

Le vœu n°37, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le vœu n°38, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

-----

**Vœu n°39 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de la diversité sociale dans Paris.**

Le vœu n°39, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité, à main levée.

-----

**Vœu n°40 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la politique d'augmentations de loyers d'OGIF.**

Le vœu n°40, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**Vœu n°41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des locaux de pieds d'immeuble par les SEM de la Ville et par les bailleurs sociaux.**

Le vœu n°41, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**2012, DU 68 - Déclassement du domaine public fluvial de la Ville de Paris et cession au profit de la commune des Pavillons-sous-Bois ou son aménageur d'une emprise issue des parcelles cadastrées sections B n° 12 et C n° 55 sur la commune des Pavillons-sous-Bois le long de la rive nord du canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis).**

L'amendement technique n°42 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 68, amendé, est adopté à main levée.

-----

**Vœu n°43, déposé par le Groupe CI, relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France, en 2014.**

Le vœu n°43 est retiré.

-----

**2012, DLH 126 - Charte parisienne pour le développement de l'habitat participatif à Paris.**

Le projet de délibération DLH 126 est adopté à main levée.

-----

*(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. DAGNAUD, Adjoint).*

-----

**2012, SG 156 - Actualisation et fixation des tarifs des redevances de tournages dans la Capitale et dans les mairies d'arrondissement pour l'exercice 2012 et suivants.**

L'amendement n°44, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité, à main levée.

Le projet de délibération SG 156, amendé, est adopté à l'unanimité, à main levée.

-----

**Vœu n°45 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'association TRACES à Belleville.**

**Vœu n°45 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n°45 est retiré.

Le vœu n°45 bis est adopté à l'unanimité, à main levée.

-----

**2012, DAC 495 - Subvention (400.000 euros) et convention avec la Société des Habous et des lieux saints de l'Islam (5e).**

Le projet de délibération DAC 495 est adopté à l'unanimité à main levée.

-----

**2012, DAC 545 - Subvention (425.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).**

Le projet de délibération DAC 545 est adopté à main levée.

-----

**Vœu n° 46 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de gauche relatif au livre "Métronome" de M. Lorant Deutsch.**

Le vœu n° 46, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**Vœu n° 47 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).**

**Vœu n° 48 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).**

**Vœu n° 49 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).**

Le vœu n° 47, avec avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Le vœu n° 48 est adopté à main levée.

Le vœu n° 49, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

-----

**Vœu n° 50 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la vitrauphanie.**

Le vœu n° 50, amendé, avec un avis favorable, est adopté à l'unanimité à main levée.

-----

**2012, DAC 362 - DASCO 137 - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant l'école élémentaire 7, rue Championnet (18e) au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier.**

**2012, DAC 363 - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant le collège Marie Curie (18e), au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier.**

Les projets de délibération DAC 362 et DAC 363 sont adoptés à main levée.

-----

**2012, DAJ 13 - Signature des marchés et accords cadres à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 26 juin 2012. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.**

L'amendement n° 50 A est adopté à main levée.

Le projet de délibération DAJ 13, amendé, est adopté à main levée.

-----

**2012, DF 34 - Participation à la création d'une Société d'Economie Mixte Energies POSIT'IF.**

Le projet de délibération DF 34 est adopté à main levée.

-----

**Vœu n° 51 déposé par le groupe EELVA relatif aux personnels (cantières) des Caisses des écoles.**

*(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. DAGNAUD au fauteuil de la présidence).*

Le vœu n° 51, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

-----

**Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des délais de transmission des projets de délibération.**

Le vœu n° 52, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

-----

**2012, DDEEES 143 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).**

Le projet de délibération DDEEES 143 est adopté à l'unanimité à main levée.

-----

**2012, DDEEES 10 - Subvention (1.500.000 euros) avec convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour le programme "Research in Paris".**

**Vœu n° 53 bis déposé par l'Exécutif.**

L'amendement n° 53 est retiré

Le vœu n°53 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DDEEES 10 est adopté à l'unanimité à main levée.

-----

**Vœu n° 54 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination de la pépinière Paris Innovation Belleville.**

Le vœu n° 54, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

-----

**Vœu n° 55 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au maintien dans l'emploi des contrats aidés de la Ville.**

**Vœu n° 55 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 55 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

-----

**2012, DVD 52 - Approbation du programme 2013 d'aménagements cyclables et demande des subventions correspondantes à la Région d'Ile de France.**

**Vœu n° 57 déposé par le groupe PSRGA relatif au développement de l'offre de stationnement vélo dans les lieux accueillant du public (12e).**

**Vœu n° 58 déposé par le groupe EELVA relatif à la nécessaire réalisation de liaisons cyclables supplémentaires.**

**Vœu n° 59 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la porte d'Issy.**

**Vœu n° 60 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aide à l'achat de vélos et scooters électriques.**

**Vœu n° 61 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'optimisation du réseau cyclable sur l'esplanade des Invalides.**

**M. BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.

Le vélo qui est le moyen de déplacement le moins polluant, le plus efficace et le plus rapide dans Paris est donc à promouvoir de façon très volontariste au détriment des modes de déplacements polluants et moins efficaces que sont la voiture et les deux-roues motorisés.

Lors de l'adoption du Schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris en 2010, nous avons fait adopter un vœu demandant qu'un aménagement cyclable sur l'avenue des Champs-Élysées soit réalisé d'ici 2014.

Or, nous ne voyons rien venir et nous souhaitons

que cet itinéraire sur l'avenue des Champs-Élysées soit inscrit à la programmation dès 2013 pour qu'il puisse avoir une chance de se voir réalisé au cours de l'année 2014.

A plusieurs reprises, nous avons fait remarquer que le réseau vert, qui rejoint la Villette à la Seine est interrompu en de nombreux endroits, et en particulier entre la rue de Rivoli et la Seine.

Le vœu que nous avons déposé demande à ce que ce complément de liaison cyclable sur la rue de Rivoli depuis la rue Saint-Denis soit réalisé rapidement.

La piste cyclable Paris-Londres n'est qu'un simple itinéraire balisé sans aménagements particuliers.

Cet itinéraire Paris-Londres c'est de la com, ce n'est pas du vélo.

La section le long du canal Saint-Denis qui relève de la responsabilité de la Ville de Paris est particulièrement détériorée et mal balisée.

**M. NAJDOVSKI**, adjoint.

Bien entendu, nous approuvons cette délibération.

Si l'on souhaite développer la pratique du vélo, il faut penser à des aménagements qui permettent à des personnes qui ne sont pas suffisamment aguerries de pratiquer le vélo dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Nous souhaitons qu'intervienne aussi une réflexion sur les différents types d'aménagement, par exemple, que soient préférées lorsque c'est possible des pistes cyclables en élargissement de trottoir.

Nous pensons, comme les associations de cyclistes, que nous pouvons essayer de finaliser tous les itinéraires cyclables sur les ponts de Paris.

Il est important que dans le plan stratégique vélo, la question de l'aménagement de tous les ponts de Paris soit inscrite, de même que les places et les portes de Paris. Un aménagement cyclable est projeté sur la place de la Nation, ce qui est une très bonne nouvelle.

Il pourrait y avoir aussi une réflexion pour veiller à une harmonisation des dispositifs et des itinéraires.

Le groupe des élus "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" avait proposé une délibération, au début de la mandature, qui a été reprise par l'Exécutif et qui a donné naissance au dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Aujourd'hui, on peut dire que c'est un succès. Donc, nous nous interrogeons sur la question de la pérennisation de ce dispositif, qui devrait normalement arriver à échéance à la fin de l'année 2012.

**Mme CUIGNACHE-GALLOIS.**

Nous avons toujours soutenu le développement du vélo dans la ville. L'aménagement des pistes cyclables est une condition nécessaire pour que la pratique cycliste s'affirme davantage comme un véritable mode de déplacement.

Les pistes cyclables sont la meilleure garantie de sécurité pour les cyclistes.

La création de liaisons interquartiers doit permettre d'offrir un parcours plus sécurisé, plus fluide et plus direct.

Ce maillage que vous allez développer permet de quitter les voies centrales et va offrir des trajets plus paisibles.

Travailler à des conditions de circulation plus harmonieuses, c'est l'objet d'un des trois vœux que j'ai déposés.

Si le contresens cyclable dans les zones 30 et le "tournez à droite" au feu rouge apportent une plus grande sécurité en vélo et une plus grande fluidité et liberté de circulation, ces règles peuvent apparaître contre-nature pour certains usagers et entraîner une certaine perte de repères, chez les automobilistes autant que chez les piétons.

Même s'ils ne sont pas très graves, il y a quand même de nouveaux risques. Si l'on peut aussi éviter l'accident entre le piéton et le vélo, faisons-le.

Il peut y avoir des problèmes avec les deux-roues motorisées qui parfois se croient autorisés à les emprunter, avec les vélos qui roulent sur les trottoirs ou au milieu des piétons.

Il me paraît nécessaire de mener un travail d'information et de prévention pendant cette période sensible de transition.

Une large partie des cyclistes parisiens sont des utilisateurs de Vélib' et, pour beaucoup, ne connaissent pas bien les spécificités de la circulation à vélo dans Paris. La question de la sécurité des piétons doit être intégrée à la réflexion sur les pistes cyclables et à l'instauration des nouvelles règles de circulation.

Les piétons sont les premières victimes de l'accidentologie à Paris mais, dans un cas sur deux, les accidents impliquant les piétons sont dus à une traversée irrégulière de la chaussée.

Nous souhaiterions qu'une campagne de sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes soit menée.

Nous renouvelons un vœu que nous avons déjà déposé pour que soit mise en place une formation spécifique des agents de police affectés à la voie publique de Paris, relative à la circulation des vélos et des deux-roues motorisés.

**M. GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement.

Nous approuvons pleinement ce programme 2013.

Nous soutenons l'aménagement d'un double-sens cyclable rue André Gide et d'une bande cyclable rue du Cotentin, mais nous nous interrogeons sur le calendrier de la réalisation d'une piste bidirectionnelle rue de la porte d'Issy dans un secteur qui sera très largement impacté déjà par le chantier du ministère de la défense.

Notre vœu consiste simplement à décaler dans le temps les travaux relatifs à cette piste cyclable et prenant acte du refus par votre Municipalité de notre projet baptisé "Harmonie", je vous propose de concevoir avec vous un réseau cohérent et continu de pistes et de bandes cyclables, complémentaire de celui de la Ville.

J'espère que la pratique du vélo sera encouragée également par la mise en œuvre du Plan national vélo. Un certain nombre de mesures me paraissent bien engagées :

- l'indemnité kilométrique pour les salariés cyclistes,
- l'incitation à l'achat de vélos à assistance électrique,
- la clarification, sur le plan du Code du travail, du cumul du remboursement par l'employeur des 50 % de l'abonnement transports en commun et de l'abonnement vélo.

**Mme DOUVIN.**

Le groupe UMPPA soutient activement la politique en faveur du vélo à Paris et notamment les dispositions du programme 2013 d'aménagement cyclable, ainsi que la demande de subvention correspondante à la Région.

La Ville de Paris a décidé l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de cyclomoteurs électriques, à hauteur de 400 euros, dans la limite de 25 % du prix d'achat.

Mais ce dispositif s'arrête au 2 novembre prochain.

C'est pourquoi nous souhaiterions proposer sa reconduction pour trois ans.

Dans le Plan vélo de 2010, il était notamment prévu d'implanter des vélostations à proximité des noeuds de communication majeurs, notamment les gares.

Nous aimerions savoir où en sont les discussions et quand le dispositif Véligo lancé par le S.T.I.F. arrivera dans nos murs.

**M. SAUTTER**, adjoint.

Le vœu n° 57 demande de veiller à ce qu'il y ait des aires de stationnement sécurisées, voire même abritées, non seulement à proximité des gares, mais aussi des structures culturelles, sportives, sociales, éducatives, économiques et de loisirs du 12<sup>e</sup> arrondissement, et pourquoi pas d'autres arrondissements.

**M. BARGETON**, adjoint, rapporteur.

Cette délibération qui favorise un meilleur partage de l'espace public, afin de faciliter et sécuriser les déplacements, correspond, en fait, à l'application concrète du Plan vélo.

Ce programme 2013 représente un investissement de 1,44 million d'euros.

Sur le Paris-Londres, il y a peut-être ensuite des difficultés pour continuer le parcours, mais en tout cas le parcours parisien, lui, est assuré.

J'émet un avis favorable au vœu n° 57 présenté par M. SAUTTER car le développement du stationnement vélo sécurisé est essentiel pour encourager son usage. 8.000 accroches nouvelles ont été posées depuis 2008, mais nous devons proposer aux cyclistes des solutions qui permettent de se prémunir contre le vol.

J'émet un avis défavorable sur le vœu n° 58, présenté par M. BOUTAULT car nous ne sommes pas en mesure de faire un aménagement cyclable sur les Champs-Élysées dès 2013. Les études de faisabilité ont été réalisées mais il reste un important travail de concertation à mener à bien avec les services de l'Etat, la Préfecture de police.

La continuité existe aujourd'hui depuis la rue Saint-Denis vers la Seine à travers des rues très apaisées, en particulier en aires piétonnes.

J'émet également un avis défavorable sur le vœu n° 59, présenté par M. GOUJON et le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la Porte d'Issy.

Je comprends votre interrogation sur la compatibilité entre la piste cyclable et le chantier du Ministère de la Défense. Les services ont bien étudié cette question, avant de proposer la réalisation de cette piste, qui est très demandée par les usagers.

La rue de la Porte d'Issy étant très large, une fois la piste réalisée, il restera quatre files de circulation au débouché de cette rue sur le boulevard Victor.

Les travaux de la piste cyclable bidirectionnelle

seront effectués afin de minimiser la gêne à la circulation.

L'aménagement offre une protection des cyclistes et permet ainsi de diminuer les nuisances à leur égard.

Je demande également le retrait du vœu n° 60, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Il semble, en effet, prématuré de décider aujourd'hui de reconduire le dispositif d'aide que nous avons mis en place pour l'achat de cyclomoteurs électriques ou de vélos à assistance électrique. Ce dispositif marche bien, mais nous souhaitons regarder de plus près s'il n'y a pas lieu de l'adapter, de le faire évoluer.

J'émet également un avis défavorable concernant le vœu n° 61, présenté par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

L'amendement technique n° 56 est adopté à main levée.

Le vœu n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

**M. BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.

Le vœu n° 58 est maintenu parce que, autant je comprends bien les explications en ce qui concerne la piste cyclable sur les Champs-Élysées qui subit un certain nombre de contraintes, et pour lesquelles il y a un engagement sur 2014, autant la liaison du réseau vert de la rue Saint-Denis jusqu'à la Seine n'est pas en réalité praticable pour les cyclistes.

Le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 59 de l'UMPPA est retiré.

Le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 61 de l'UMPPA et Centre et Indépendants avec un avis défavorable est rejeté.

Le projet de délibération DVD 52 amendé est adopté à l'unanimité à main levée.

**2012, DVD 70 - Approbation des modalités de passation de marchés pour les travaux d'entretien des chaussées et trottoirs parisiens et signature des marchés correspondants (13 lots).**

L'amendement technique n° 62 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DVD 70 amendé est adopté à main levée.

**2012, DVD 158 - Signature de conventions de partenariat pour l'organisation de l'évènement "Bougez Malin".**

L'amendement technique n° 63 de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DVD 158 amendé est adopté à main levée.

**Vœu n° 64 déposé par le groupe E.E.L.L.V.A. relatif au bilan de l'exploitation du service Autolib'.**

**Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 64 est retiré.

Le vœu n° 64 bis de l'exécutif est adopté à main levée.

**Vœu n° 65 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes.**

**Vœu n° 66 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des agents de police.**

**Vœu n° 67 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'information du Conseil de Paris concernant l'accidentologie sur la voie publique.**

Le vœu n° 65 avec un avis favorable est adopté à main levée.

Le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 67 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

**2012, DPE 58 - Approbation des modalités de lancement d'un marché de fourniture de corbeilles de rue de type porte-sac.**

Le projet de délibération DPE 58 est adopté à l'unanimité à main levée.

**2012, DEVE 44 - Convention avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) pour l'occupation du Pavillon de Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).**

Le projet de délibération DEVE 44 est adopté à l'unanimité à main levée.

**2012, DEVE 75 - Demandes d'autorisations administratives pour la réalisation de travaux dans le Jardin botanique : réaménagement et rénovation des serres "exposition" et "Azalée", modification du réseau de chauffage dans le jardin des Serres d'Auteuil (16e), réaménagement des pavillons 12 et 14 du Parc Floral (12e).**

Le projet de délibération DEVE 75 est adopté à main levée.

**2012, DUCT 155 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous".**

Le projet de délibération DUCT 155 est adopté à main levée.

**2012, DUCT 156 - Subvention (5.000 euros) à l'association Démocratie Locale Participative du 15e.**

Le projet de délibération DUCT 156 est adopté à main levée.

**Vœu n° 68 déposé par le groupe PCF/PG relatif au droit de militer des parisiens.**

Le vœu n° 68 non présenté est considéré comme retiré.

**Vœu n° 69 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la restitution à la Ville de la caserne des pompiers Château-Landon désaffectée.**

**Vœu n° 69 bis déposé par l'Exécutif.**

Le vœu n° 69 est retiré.

Le vœu n° 69 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

**Vœu n° 70 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).**

Le vœu n° 70 avec un avis défavorable est repoussé.

**Vœu n° 71 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif aux vendeurs à la sauvette.**

Le vœu n° 71 non présenté est considéré comme retiré.

**Vœu n° 72 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde de l'association "Femmes Relais 20e".**

Le vœu n° 72 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.**

Il est proposé à l'assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

**Société d'économie mixte « Energies POSIT'IF » (R. 16) :**

*Conseil de surveillance :*  
M. François VAUGLIN  
M. René DUTREY.

*Assemblées générales :*  
M. François VAUGLIN.

**Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy (Conseil d'administration) (R. 17) :**

M. Jacques BRAVO,  
Mme Michèle BLUMENTHAL,  
Mme Frédérique CALANDRA,  
M. Didier GUILLOT,  
M. Hermano SANCHES RUIVO,  
M. Patrick TREMEGE,  
M. Richard STEIN.

**Etablissement public de la Maison des métaux (R. 18) :**

- M. Philippe MOURRAT, Directeur.

**Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche (Conseil d'administration) (R. 19) :**

-M. Jean-Louis MISSIKA.

**Université Paris 1 « Panthéon-Sorbonne »  
(Conseil d'administration) (R. 20) :**

- M. Didier GUILLOT

**Université Paris 2 « Panthéon-Assas » (Conseil  
d'administration) (R. 21) :**

- M. Didier GUILLOT

**Etablissement public de coopération scientifique  
« Campus Condorcet » (Conseil  
d'administration) (R. 22) :**

- M. Didier GUILLOT

**Commission locale du secteur sauvegardé du  
Marais (R. 23) :**

- M. Christophe GIRARD maire du  
4e arrondissement titulaire en remplacement de  
Mme Dominique BERTINOTTI, démissionnaire.

- Mme Claire GUIDI suppléante en remplacement  
de M. Christophe GIRARD, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2012,  
R. 16 à R. 23).

-----

**Adoption, par un vote global d'approbation de  
l'Assemblée, des projets de délibération  
n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet  
d'une inscription sont adoptés par un vote  
d'ensemble à main levée.

-----

*(La séance est levée à 18 heures 40).*

-----

**Votes spécifiques.**

Philippe DUCLOUX  
Laurence GOLDGRAB  
Patrick BLOCHE  
Lyne COHEN-SOLAL  
Julien BARGETON  
Jacques BOUTAULT  
Claude-Annick TISSOT  
Brigitte KUSTER  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DF 75, DU 124.

François VAUGLIN  
Annick LEPETIT  
Jean-Yves MANO  
Pierre MANSAT  
Claire de CLERMONT-TONNERRE  
Jérôme DUBUS  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 182, DDEEES 128.

Lyne COHEN-SOLAL  
Danièle POURTAUD  
Philippe MOINE  
Catherine DUMAS  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 461.

Pierre AIDENBAUM  
Danièle POURTAUD  
Marie-Pierre de LA GONTRIE  
Dominique BERTINOTTI  
Frédérique CALANDRA  
Sandrine CHARNOZ  
Jean-Yves MANO  
René DUTREY  
Jean-François LEGARET  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 128.

Jean-Yves MANO  
Halima JEMNI  
Gauthier CARON-THIBAUT  
René DUTREY  
Jean TIBERI  
Roxane DECORTE  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 374, DU 114, DLH 125, 77, DPVI 137.

Jérôme COUMET  
Marie-Pierre de LA GONTRIE  
Annick OLIVIER  
Christian SAUTTER  
Liliane CAPELLE  
Patrick TREMEGE  
Edith CUIGNACHE-GALLOIS  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 174, 186.

Jean-Yves MANO  
Colombe BROSSEL  
Gisèle STIEVENARD  
Halima JEMNI  
Daniel ASSOULINE  
Hélène BIDARD  
Christophe NAJDOVSKI  
Roxane DECORTE  
Emmanuelle DAUVERGNE  
Anne TACHENE  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 36, 124.

Claudine BOUYGUES  
Gisèle STIEVENARD  
Romain LEVY  
François VAUGLIN  
Fabiënne GIBOUDEAUX  
Rémi FERAUD  
Ian BROSSAT  
Pierre CHARON  
Jérôme DUBUS  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 127, 132.

Anne HIDALGO  
Claude DARGENT  
Seybah DAGOMA  
Gilles ALAYRAC  
Pierre AIDENBAUM  
Dominique BERTINOTTI  
Sylvie WIEVIORKA  
Jacques BOUTAULT  
Karen TAIEB  
Jean-François LEGARET  
Claire de CLERMONT-TONNERRE  
Martine MERIGOT de TREIGNY  
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 175.

Didier GUILLOT  
Hélène BIDARD  
Véronique DUBARRY  
Pierre-Yves BOURNAZEL  
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 107, 65.

Hamou BOUAKKAZ  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 86.

Pascale BOISTARD  
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 94, 115, 122.

Jean-Didier BERTHAULT  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 340-DPVI 465.

René DUTREY  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 102.

Ian BROSSAT  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 181.

M. LE MAIRE DE PARIS  
Christophe GIRARD  
Colombe BROSSEL  
Bernard GAUDILLIERE  
Patrick BLOCHE  
Thierry COUDERT  
Pierre SCHAPIRA  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 226.

Christophe GIRARD  
Dominique BERTINOTTI  
Danielle FOURNIER  
Hélène MACE de LEPINAY  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 285.

Christophe GIRARD  
Florence BERTHOUT  
Emmanuelle BECKER  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération 360.

M. LE MAIRE DE PARIS  
Christophe GIRARD  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération 454.

Jean-Jacques GIANNESINI  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SGCP 4.

Florence BERTHOUT  
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPVI 125.

**Vote spécifié.**

Alexis CORBIERE

Danielle SIMONNET

Ont voté contre le projet de délibération DU 196.

**Membres présents :**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BÄCH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marje-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADÓSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÙ, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEÛ-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIÉVIORKA.

**Excusés :**

Mme Hélène BIDARD, M. Rémi FÉRAUD, Mme Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH.

**Absent :**

M. Gérard d'ABOVILLE.

## Table des matières

-----

<p>Adoption de comptes rendus. .... 2</p> <p>Démission de Mme BERTINOTTI et de M. DESTREM de leurs fonctions de Conseillers de Paris. .... 2</p> <p>Souhais de bienvenue à Mmes GUIDI et FONLLADOSA appelées à leur remplacement. . 2</p> <p>Démission de Mme BENGUIGUI, Mme BOISTARD, Mme DAGOMA, M. GIRARD et Mme LEPETIT de leurs fonctions d'adjoint au Maire de Paris. .... 2</p> <p>Election d'adjoints au Maire de Paris. .... 2</p> <p>Discussion budgétaire commune Ville et Département. .... 2</p> <p>2012, DF 35 - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2012. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012. .... 2</p> <p>Election d'adjoints au Maire de Paris (suite). .... 3</p> <p>Discussion budgétaire commune Ville et Département (suite). .... 3</p> <p>2012, DF 35-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2012. .... 7</p> <p>DF 35-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012. .... 7</p> <p>2012, DF 36 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2012. .... 7</p> <p>12, DF 38 - Budget supplémentaire des Etats spéciaux d'arrondissements pour 2012. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature. .... 7</p> <p>2012, DF-DRH 37 - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2012. .... 7</p> <p>2012, DILT 12 - DF 48 - Budget supplémentaire du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2012. .... 7</p> <p>2012, DPE 45 - DF 46 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Assainissement pour 2012. .... 8</p>	<p>2012, DPE 46 - DF 47 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau pour 2012. .... 8</p> <p>2012, DEVE 39 - DF 49 - Budget supplémentaire du Fossoyage pour 2012. .... 8</p> <p>2012, PP 50 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012. .... 8</p> <p>2012, DPVI 85 - Subvention (13.000 euros) à quatre associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations. .... 8</p> <p>2012, DPVI 134 - Subvention (50.000 euros) avec avenant à convention avec l'association "SOS Racisme - Touche pas à mon Pote" au titre de l'intégration et des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations. .... 8</p> <p>2012, CAS 6 - Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution de Paris Logement aux personnes isolées et aux couples sans enfant / Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution du montant majoré de Paris Logement Familles Monoparentales. .... 8</p> <p>Vœu n° 7 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux biffins. .... 8</p> <p>2012, SG 165 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour les exercices 2006 à 2010. .... 8</p> <p>2012, CAS 4 - Modernisation des Cartes Émeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Émeraude et Améthyste sur Passe Navigo et Aménagements du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative. .... 8</p> <p>2012, DPVI 55 - Subvention (40 000 euros) et convention à la Fédération des Centres Sociaux de Paris pour son dispositif d'accompagnement à la préparation du Diplôme Initial de Langue Française (DILF) au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville. .... 13</p> <p>Questions d'actualité. .... 13</p> <p>I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires. .... 13</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à l'exposition universelle "Grand Paris".....	14	2012, DJS 394 – DF 74 Tarification des équipements sportifs municipaux gérés en régie pour les établissements scolaires, associations et autres groupements. ....	18
III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au maintien de la mixité sociale dans le parc social parisien.....	14	Vœu n°14 bis déposé par l'Exécutif. ....	18
IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - « Les Verts » à M. le Préfet de police relative au stationnement à Paris. ....	15	Vœu n°15 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'un comité de suivi.....	18
V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative à la rentrée scolaire 2012.....	16	Vœu n°16 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi de la nouvelle tarification des équipements sportifs municipaux.....	18
2012, DASCO 21 - Subvention (5.012 euros) à la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances. ....	17	Vœu n°17 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la subvention attribuée au PSG et au financement du sport de proximité.....	18
2012, DASCO 116 - Subvention 2012, (461.025 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire.....	17	2012, DPA 42 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux et de prestations intellectuelles sur appel d'offres ouvert relatifs à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).....	23
Vœu n°10 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention de la caisse des écoles du 1er arrondissement.....	17	Vœu n° 18 déposé par le groupe CI relatif à l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes.....	23
2012, DASCO 133 - Subvention 2012, (7.571.704 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire.....	17	Vœu n° 19 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la multiplication des grands équipements sportifs en Ile-de-France. ...	23
Vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réparation des bâtiments de l'école de la rue Boileau (16e). ....	17	2012, DRH 54 - DJS 393 - Création d'emplois permanents de référents jeunesse des territoires par transformation d'emplois d'animateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement. ....	23
2012, DFPE 388 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé dans le 17e arrondissement. ....	17	Vœu n° 20 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux conseils de la jeunesse d'arrondissement.....	23
Vœu n°13 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'ouverture d'une crèche interentreprises dans le 15e arrondissement. ....	18	Vœu n° 21 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'emplois permanents de référent jeunesse.....	23
2012, DJS 289 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne Berlioux (1er).....	18	2012, DU 87 Révision simplifiée du PLU de Paris sur le site de Roland Garros (16e) : - Bilan de la concertation préalable. - Approbation après enquête publique du projet de PLU de Paris. ....	23
2012, DPA 69 - Reconversion de l'ancienne école n° 28 rue Dombasle en école polyvalente (15e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclaration préalable. ....	18	Vœu n° 22 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à une étude sur le coût d'un recouvrement partiel de l'A13. ....	23
2012, DJS 383 - Lancement de marchés, selon la procédure de l'appel d'offres, pour assurer la gestion technique globale du stade Jean Bouin (16e).....	18	Vœu n° 23 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une réunion de concertation spécifique au projet de Centre national d'entraînement de la FFT.....	23

Vœu n° 24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'une Commission d'aménagement de la porte d'Auteuil.....	23
Vœu n° 25 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au coût financier complet supporté par la Ville. ....	23
Vœu n° 26 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à une étude préalable sur la couverture de l'A13 ou du périphérique.....	23
Vœu n° 27 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux créneaux des activités de sport scolaire du 16e arrondissement.....	23
2012, DU 114 - Signature d'un protocole foncier avec "Paris-Habitat-OPH" dans le cadre de l'opération d'aménagement 27-35, rue Bréguet (11e).....	24
2012, DU 122 - Convention d'études techniques préalables entre la Ville de Paris, R.F.F., la S.N.C.F. et la S.N.E.F., portant sur le secteur Bercy Charenton (12e). ....	24
2012 DU 129 Procédure imposée par la Loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire résultant de certaines règles du PLU ; fixation des modalités de la consultation du public prévue par ladite loi. ....	24
2012, DU 183 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur les parcelles 3-5-7 passage Brûlon et 10 passage Driancourt (12e).....	24
Vœu n° 29 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'implantation d'un jardin éphémère 10, passage Driancourt (12e).....	24
Vœu n° 30 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'étude de l'implantation d'un atelier de réparation de vélo passage Brûlon (12e). ....	24
2012, SG 50 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er). ....	24
Vœu n° 31 déposé par le groupe PSRGA relatif au GPRU de la Porte de Vincennes.....	24
Vœu n° 32 déposé par le groupe EELVA relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes.....	24
Vœu n° 33 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes.....	24
Vœu n° 34 déposé par le groupe PCF/PG relatif au rachat de la parcelle 12, rue de la Cour des Noues (20e). ....	24

Vœu n° 35 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution d'une rue ou d'un lieu du 20e au nom de Claude Luter. ....	25
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2012, DF 51 - DU 196 - Avenant n° 7 à la convention avec la Société d'Exploitation du Parc des Expositions, en vue de la préparation de la future résiliation. Dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la libération des emprises de l'opération Triangle, et à l'adaptation du Parc des expositions au droit de ces emprises, Porte de Versailles (15e). ....	25
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2012, DU 126 - Projet de désaturation de la ligne 13 du métro par le prolongement de la ligne 14, de la station Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen, impactant les 8e, 9e et 17e arrondissements de Paris. Avis de la Ville de Paris requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'Urbanisme.....	25
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2012, DLH 28 - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. Années 2008-2011.....	25
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Vœu n°36 déposé par le groupe CI relatif aux avis du Conseil du Patrimoine.....	25
---------------------------------------------------------------------------------	----

2012, DLH 102 - Subvention et avenant à convention (85.312 euros) avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e). 25	25
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2012, DU 181 - Cession à ICF La Sablière de l'immeuble 22 rue Pradier (19e). ....	25
-----------------------------------------------------------------------------------	----

Vœu n°37 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux expulsions locatives.....	25
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Vœu n°38 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux expulsions locatives.....	25
--------------------------------------------------------------------------------	----

Vœu n°39 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de la diversité sociale dans Paris. ....	25
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Vœu n°40 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la politique d'augmentations de loyers d'OGIF. ....	25
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Vœu n°41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des locaux de pieds d'immeuble par les SEM de la Ville et par les bailleurs sociaux. ....	25
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2012, DU 68 - Déclassement du domaine public fluvial de la Ville de Paris et cession au profit de la commune des Pavillons-sous-Bois ou son aménageur d'une emprise issue des parcelles cadastrées sections B n° 12 et C n° 55 sur la commune des Pavillons-sous-Bois le long de la rive nord du canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis).....	25
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Vœu n°43, déposé par le Groupe CI, relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France, en 2014.....26

2012, DLH 126 - Charte parisienne pour le développement de l'habitat participatif à Paris. ....26

2012, SG 156 - Actualisation et fixation des tarifs des redevances de tournages dans la Capitale et dans les mairies d'arrondissement pour l'exercice 2012 et suivants.....26

Vœu n°45 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'association TRACES à Belleville.....26

Vœu n°45 bis déposé par l'Exécutif.....26

2012, DAC 495 - Subvention (400.000 euros) et convention avec la Société des Habous et des lieux saints de l'Islam (5e). ....26

2012, DAC 545 - Subvention (425.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e). ....26

Vœu n° 46 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif au livre "Métronome" de M. Lorant Deutsch. ....26

Vœu n° 47 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).....26

Vœu n° 48 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).....26

Vœu n° 49 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).....26

Vœu n° 50 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la vitrauphanie.....26

2012, DAC 362 - DASCO 137 - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant l'école élémentaire 7, rue Championnet (18e) au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier. ....26

2012, DAC 363 - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant le collège Marie Curie (18e), au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier.....26

2012, DAJ 13 - Signature des marchés et accords cadres à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le

26 juin 2012. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre..... 27

2012, DF 34 - Participation à la création d'une Société d'Economie Mixte Energies POSIT'IF... 27

Vœu n° 51 déposé par le groupe EELVA relatif aux personnels (cantinières) des Caisses des écoles. .... 27

Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des délais de transmission des projets de délibération..... 27

2012, DDEEES 143 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP). .... 27

2012, DDEEES 10 - Subvention (1.500.000 euros) avec convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour le programme "Research in Paris". .... 27

Vœu n° 53 bis déposé par l'Exécutif..... 27

Vœu n° 54 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination de la pépinière Paris Innovation Belleville..... 27

Vœu n° 55 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien dans l'emploi des contrats aidés de la Ville. .... 27

Vœu n° 55 bis déposé par l'Exécutif..... 27

2012, DVD 52 - Approbation du programme 2013 d'aménagements cyclables et demande des subventions correspondantes à la Région d'Ile de France..... 27

Vœu n° 57 déposé par le groupe PSRGA relatif au développement de l'offre de stationnement vélo dans les lieux accueillant du public (12e)... 27

Vœu n° 58 déposé par le groupe EELVA relatif à la nécessaire réalisation de liaisons cyclables supplémentaires. .... 27

Vœu n° 59 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la porte d'Issy. .... 27

Vœu n° 60 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aide à l'achat de vélos et scooters électriques. .... 27

Vœu n° 61 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'optimisation du réseau cyclable sur l'esplanade des Invalides. .... 27

2012, DVD 70 - Approbation des modalités de passation de marchés pour les travaux d'entretien des chaussées et trottoirs parisiens et signature des marchés correspondants (13 lots)..30

2012, DVD 158 - Signature de conventions de partenariat pour l'organisation de l'évènement "Bougez Malin".....30

Vœu n° 64 déposé par le groupe E.E.L.L.V.A. relatif au bilan de l'exploitation du service Autolib'. .....30

Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif. ....30

Vœu n° 65 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes. ....30

Vœu n° 66 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des agents de police. ....30

Vœu n° 67 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'information du Conseil de Paris concernant l'accidentologie sur la voie publique. ....30

2012, DPE 58 - Approbation des modalités de lancement d'un marché de fourniture de corbeilles de rue de type porte-sac. ....30

2012, DEVE 44 - Convention avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) pour l'occupation du Pavillon de Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale au sein du bois de Vincennes (12e). ....31

2012, DEVE 75 - Demandes d'autorisations administratives pour la réalisation de travaux dans le Jardin botanique : réaménagement et rénovation des serres "exposition" et "Azalée", modification du réseau de chauffage dans le jardin des Serres d'Auteuil (16e), réaménagement des pavillons 12 et 14 du Parc Floral (12e). ....31

2012, DUCT 155 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous".....31

2012, DUCT 156 - Subvention (5.000 euros) à l'association Démocratie Locale Participative du 15e. ....31

Vœu n° 68 déposé par le groupe PCF/PG relatif au droit de militer des parisiens.....31

Vœu n° 69 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la restitution à la Ville de la caserne des pompiers Château-Landon désaffectée.....31

Vœu n° 69 bis déposé par l'Exécutif.....31

Vœu n° 70 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).....31

Vœu n° 71 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif aux vendeurs à la sauvette. ....31

Vœu n° 72 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde de l'association "Femmes Relais 20e".....31

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.....31

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....32

Votes spécifiques.....33

Vote spécifié.....36

Membres présents :.....37

Excusés :.....37

Absent :.....37

Annexe 1 : Scrutin public relatif au projet de délibération 2012 CAS 4 Modernisation des Cartes Émeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Émeraude et Améthyste sur Passe Navigo et Aménagements du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative.....43

**Annexe 1 : Scrutin public relatif au projet de délibération 2012 CAS 4 Modernisation des Cartes Émeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Émeraude et Améthyste sur Passe Navigo et Aménagements du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative.**



Titre: 2012 CAS 4

**Groupe Centre et Indépendants**

<b>Vote</b>	<b>Nom</b>	<b>Procuration</b>
123	Contre M. DUBUS Jerome	
149	Contre M. HELARD Eric	
100	Contre M. POZZO DI-BORGO Yves	
147	Contre M. SAINT-ETIENNE Christian	
150	Contre Mme ASMANI Lynda	
124	Contre Mme BERTRAND Genevieve	
101	Contre Mme BRUNO Catherine	
148	Contre Mme CUIGNACHE-GALLOIS Edith	
125	Contre Mme GASNIER Fabienne	
146	Contre Mme SACHS Valerie	
122	Contre Mme TACHENE Anne	

**( Votants: 11 / 0 )**

Titre: 2012 CAS 4

**Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés**

	<b>Vote</b>	<b>Nom</b>	<b>Procuration</b>
13	Pour	M. BAUPIN Denis	
22	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
45	Pour	M. CONTASSOT Yves	
21	Pour	M. DUTREY Rene	
3	Contre	M. GAREL Sylvain	
98	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
53	Pour	Mme DUBARRY Veronique	
23	Pour	Mme FOURNIER Danielle	
56	Pour	Mme GIBOUDEAUX Fabienne	

**( Votants: 9 / 0 )**

Titre: 2012 CAS 4

**Groupe Non-Inscrit**

	Vote	Nom	Procuration
145	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	

( Votants: 1 / 0 )

Titre: 2012 CAS 4

**Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche**

	<b>Vote</b>	<b>Nom</b>	<b>Procuration</b>
1	Pour	M. BROSSAT Ian	
42	Pour	M. CORBIERE Alexis	
17	Pour	M. LHOSTIS Alain	
78	Pour	M. MANSAT Pierre	
12	Pour	M. VUILLERMOZ Jean	
18	Pour	Mme ARROUZE Aline	
20	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	M. BROSSAT Ian
19	Pour	Mme BIDARD Helene	Mme VIEU-CHARIER Catherine
41	Pour	Mme SIMONNET Danielle	
120	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

**( Votants: 10 / 0 )**

Titre: 2012 CAS 4

**Groupe Socialiste et Radical de gauche**

	Vote	Nom	Procuration
47	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	M. GIRARD Christophe
114	Pour	M. ALAYRAC Gilles	
92	Pour	M. ASSOULINE Daniel	M. ASSOULINE David
135	Pour	M. ASSOULINE David	
158	Pour	M. BARGETON Julien	
24	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
33	Pour	M. BOUAKKAZ Hamou	
68	Pour	M. BRAVO Jacques	
30	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
4	Pour	M. CAFFET Jean-Pierre	
144	Pour	M. CARON-THIBAUT Gauthier	
94	Pour	M. CHERKI Pascal	
69	Pour	M. COUMET Jerome	
5	Pour	M. DAGNAUD Francois	
115	Pour	M. DARGENT Claude	
163	Pour	M. DELANOE Bertrand	Mme HIDALGO Anne
46	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
70	Pour	M. FERAUD Remi	M. DAGNAUD Francois
8	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
6	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GUILLOT Didier	
73	Pour	M. JULLIARD Bruno	
112	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
75	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. CAFFET Jean-Pierre
54	Pour	M. LEVY Romain	Mme EL KHOMRI Myriam
71	Pour	M. MADEC Roger	M. BRAVO Jacques
77	Pour	M. MANO Jean-Yves	
159	Pour	M. MARCOVITCH Daniel	Mme BOUYGUES Claudine
139	Pour	M. MERCIER Etienne	
96	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	Mme MONTACIE Camille
88	Pour	M. MOINE Philippe	
119	Pour	M. PENINOU Mao	
117	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SAUTTER Christian	
99	Pour	M. SCHAPIRA Pierre	M. DELANOE Bertrand
49	Pour	M. VAILLANT Daniel	
93	Pour	M. VAUGLIN Francois	
2	Pour	Mme BACHE Marinette	
90	Pour	Mme BARTHE Marie-Annick	
26	Pour	Mme BENGUIGUI Yamina	M. MADEC Roger
25	Pour	Mme BLUMENTHAL Michele	
27	Pour	Mme BOISTARD Pascale	M. VAUGLIN Francois
141	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
31	Pour	Mme BROSEL Colombe	
48	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
32	Pour	Mme CAPELLE Liliane	
91	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
121	Pour	Mme CHRISTIENNE Odette	
51	Pour	Mme COHEN-SOLAL Lyne	
52	Pour	Mme DAGOMA Seybah	

Titre: 2012 CAS 4

157	Pour	Mme DASPET Virginie	
118	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
10	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
55	Pour	Mme ERRECART Maite	
137	Pour	Mme FILOCHE Lea	....
95	Pour	Mme FLAM Mireille	
111	Pour	Mme GACHET Isabelle	
113	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	Mme PIGEON Frederique
72	Pour	Mme GUIDI Claire	
7	Pour	Mme HIDALGO Anne	
138	Pour	Mme JEMNI Halima	
74	Pour	Mme LALEM Fatima	
89	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
76	Pour	Mme LE STRAT Anne	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre
11	Pour	Mme LEPETIT Annick	M. BLOCHE Patrick
97	Pour	Mme MONTACIE Camille	
66	Pour	Mme MOREL Claire	
87	Pour	Mme OLIVIER Annick	
142	Pour	Mme PIGEON Frederique	
116	Pour	Mme POLSKI Olivia	
50	Pour	Mme POURTAUD Daniele	....
136	Pour	Mme RICHARD Firmine	
29	Pour	Mme STIEVENARD Gisele	
140	Pour	Mme TAIEB Karen	Mme BACHE Marinette
9	Pour	Mme TROSTIANSKY Olga	
67	Pour	Mme VERON Pauline	
143	Pour	Mme WIEVIORKA Sylvie	

(Votants: 77 / 0 )

Titre: 2012 CAS 4

Groupe UMP

Vote	Nom	Procuration
126	Contre M. ALPHAND David	
153	Contre M. AURIACOMBE Pierre	
82	Contre M. BENESSIANO Herve	
106	Contre M. BERTHAULT Jean-Didier	
127	Contre M. BOURNAZEL Pierre-Yves	Mme MONTANDON Valérie
59	Contre M. CHARON Pierre	
132	Pour M. COUDERT Thierry	....
107	Contre M. COURTOIS Daniel-Georges	Mme CARRERE GEE Maire-Claire
131	Contre M. d'ABOVILLE Gerard	Mme FONLLADOSA Ghislene
62	Contre M. DEBRE Bernard	
64	Contre M. DUMONT Michel	
133	Contre M. GABORIAU Pierre	M. DEBRE Bernard
161	Contre M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Contre M. GOASGUEN Claude	
37	Contre M. GOUJON Philippe	
14	Contre M. LAMOUR Jean-Francois	
61	Contre M. LEBEL Francois	
40	Contre M. LECOQ Jean-Pierre	Mme BERTHOUT Florence
15	Contre M. LEGARET Jean-Francois	
38	Contre M. LELLOUCHE Pierre	Mme BURKLI Delphine
83	Contre M. MENGUY Jean-Baptiste	
151	Contre M. REY Gerard	
130	Contre M. ROGER Vincent	....
103	Contre M. STEIN Richard	
16	Contre M. TIBERI Jean	M. LEGARET Jean-Francois
58	Contre M. TREMEGE Patrick	M. LAMOUR Jean-Francois
80	Contre Melle DECORTE Roxane	
152	Contre Melle HOFFENBERG Valerie	
110	Contre Mme BACH Marie-Chantal	
86	Contre Mme BERTHOUT Florence	
85	Contre Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
129	Contre Mme BURKLI Delphine	
105	Contre Mme CARRERE GEE Maire-Claire	
108	Contre Mme CHERIOUX de SOULTRAIT Joelle	
128	Contre Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. LEBEL Francois
84	Contre Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
39	Contre Mme de PANAFIEU Francoise	M. STEIN Richard
35	Contre Mme DOUVIN Laurence	
134	Contre Mme DREYFUSS Laurence	....
63	Contre Mme DUMAS Catherine	
155	Contre Mme FONLLADOSA Ghislene	
81	Contre Mme GIAZZI Daniele	M. GOASGUEN Claude
162	Contre Mme HAREL Maire-Laure	M. GIANNESINI Jean-Jacques
60	Contre Mme KUSTER Brigitte	
109	Contre Mme MACE de LEPINAY Helene	
156	Contre Mme MERIGOT de TREIGNY Martine	
154	Contre Mme MONTANDON Valérie	
104	Contre Mme NAMY-CAULIER Martine	
160	Contre Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Contre Mme POIRAULT-GAUVIN Geraldine	M. AURIACOMBE Pierre

**Vote N° 1**

Titre: 2012 CAS 4

79 Contre Mme TISSOT Claude-Annick

---

( Votants: 51 / 0 )